

LORIENT

AGGLOMÉRATION

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE - PARTIE TERRESTRE
DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 « ILE DE GROIX »**



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE - PARTIE TERRESTRE
DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 « ILE DE GROIX »**

Mars 2018

Erwan LE CORNEC

BUREAU D'ETUDES GEOS-AEL

12, Rue Maréchal Foch
56410 Etel
02-97-55-43-26
06-11-49-42-34
geos-ael@orange.fr
<https://geos-ael.com/>

N° SIRET : 408 270 890 00010 – Code APE : 742 C

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE - PARTIE TERRESTRE
DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 « ILE DE GROIX »**

SOMMAIRE

1 - Introduction	4
2 - Présentation générale	5
- La démographie	
- Le contexte économique	
- Le logement	
- L'occupation du sol	
3 - Présentation des activités socio-économiques terrestres	18
- Le tourisme	
- Le commerce et l'industrie	
- L'agriculture	
- Les déplacements / la mobilité	
- La gestion des espaces naturels	
- La gestion de l'eau	
- La gestion des déchets	
- La chasse	
- Les manifestations/animations culturelles et les évènements ponctuels	

Ligne surlignée en jaune : Carte à venir

1 - INTRODUCTION

Lors du comité de pilotage du 20 mai 2015, la commune de Groix et Lorient Agglomération ont été désignées opérateur local du site Natura 2000 « île de Groix » avec l'appui de l'Agence Française pour la Biodiversité, opérateur conjoint, pour la rédaction de la partie marine du document d'objectifs.

Le premier document d'objectifs (2004) a été élaboré pour un site restreint. En 2008, le site Natura 2000 a été élargi en mer. Il s'agit aujourd'hui de mettre à jour le document d'objectifs en prenant en compte les parties marine et terrestre.

Pour la partie marine, l'état initial de l'environnement, les enjeux de conservation et le diagnostic socio-économique sont rédigés par l'Agence des Aires Marines Protégées.

Pour la partie terrestre, l'état initial de l'environnement et les enjeux de conservation sont rédigés par Lorient Agglomération. Le présent dossier constitue le diagnostic socio-économique du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ile de Groix », sous forme de fiche par activité.

Ce diagnostic a été réalisé en trois temps :

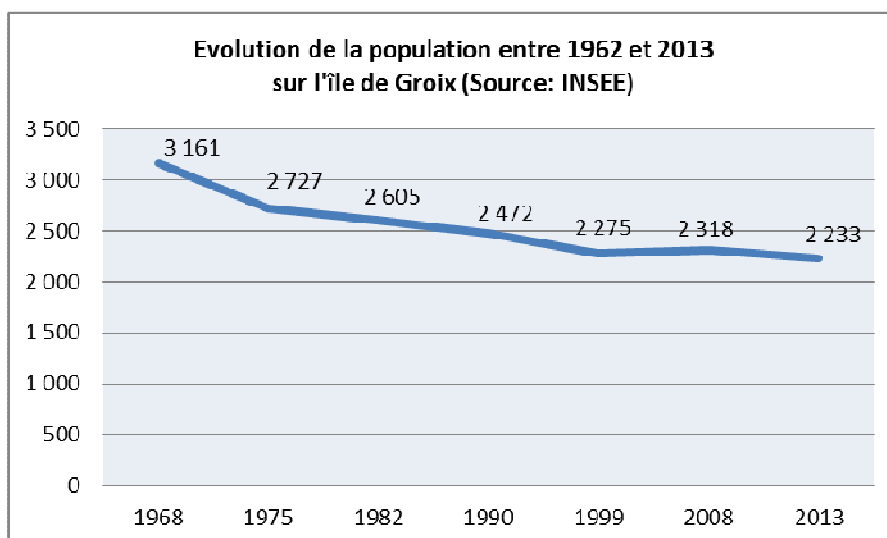
- Un premier temps de recherche bibliographique visant à recenser de manière exhaustive les usages et activités socio-économiques présentes sur et aux environs du site,
- Un deuxième temps axé sur la prise de contact (téléphoniques, emails, réunions) avec les usagers et acteurs socioprofessionnels locaux afin d'affiner la connaissance des pratiques au sein et aux environs du site,
- Un troisième temps pour la collecte auprès des instances de productions de données et notamment : l'INSEE, recensement, services de Lorient Agglomération (tourisme, service de l'eau,...) et de l'Audelor (panorama communal) afin de collecter les informations les plus récentes concernant chaque activité.

2 – PRESENTATION GENERALE

2.1 - La démographie

• Une population qui baisse

La population de Groix est de 2 233 habitants en 2013, sur une superficie de 14,8 km², soit une densité de 150,7 habitants par km². Cette densité est nettement inférieure à celle de Lorient Agglomération (272 hab/km²), mais supérieure à celle du Morbihan (108,1 hab/km²).



Depuis 1968, la population de l'île enregistre une diminution de 29,3%, pour passer de 3 161 habitants en 1968 à 2 233 en 2013 (soit une baisse de 928 habitants en 45 ans).

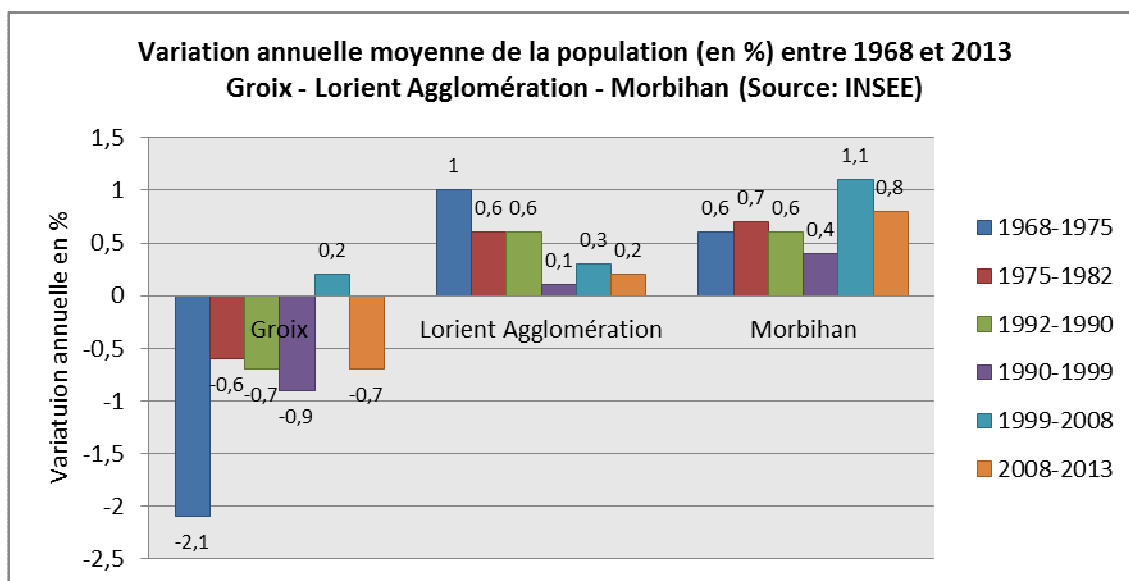
Cette baisse de population est le résultat de plusieurs composantes :

- un solde naturel toujours négatif depuis 1968-1975 et qui s'accroît sur la période de 1999 à 2008 (-1,1%) puis de 2008 à 2013 (-1,2%) avec un nombre de naissances largement inférieur au nombre de décès,
- un solde migratoire qui s'est redressé depuis 1975, mais qui ne compense pas le solde naturel négatif depuis plusieurs années (hormis entre 2008 où 2013 où la population avait légèrement grimpé).

Évolution démographique de l'île de Groix entre 1968 et 2013 (Source: INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,1	-0,6	-0,7	-0,9	0,2	-0,7
due au solde naturel en %	-0,5	-0,8	-0,8	-0,9	-1,1	-1,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,6	0,1	0,1	0	1,3	0,4
Taux de natalité (‰)	11,6	10,5	11,4	7,7	7,1	6
Taux de mortalité (‰)	16,6	18,3	19	16,7	18	17,7

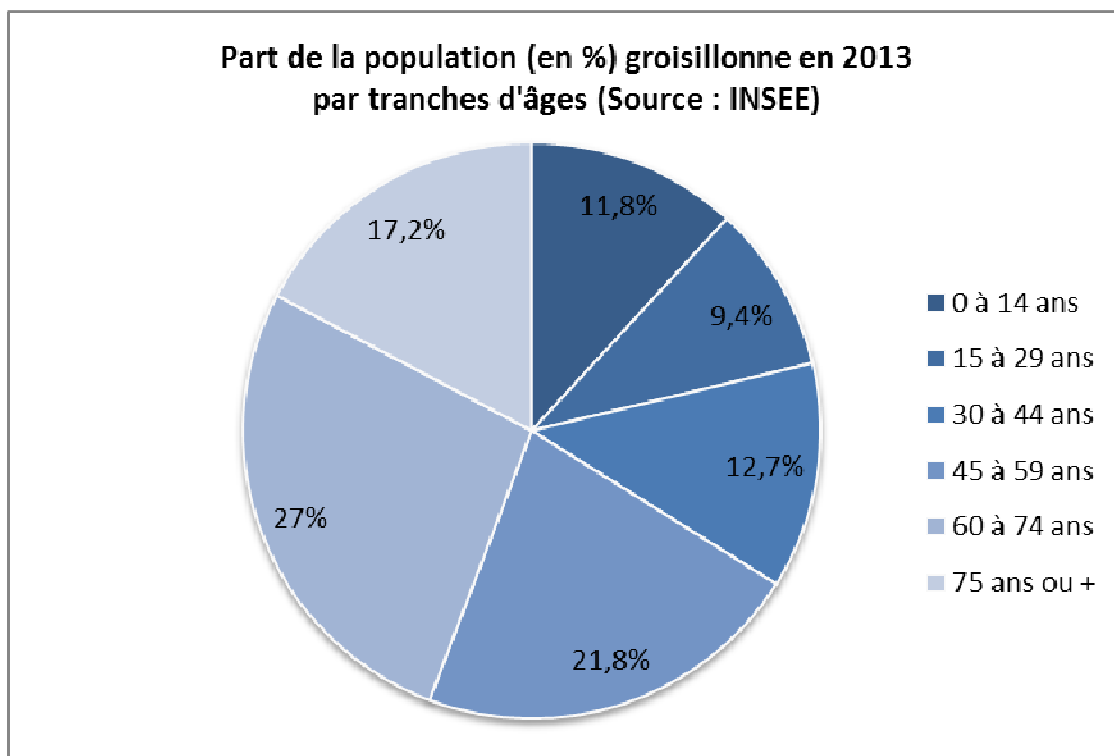
Si la population de Groix est en baisse depuis 1968 (- 0,6% en moyenne par an), ce n'est pas le cas de celles de Lorient Agglomération (qui a gagné 37 665 habitants sur la période soit une hausse annuelle moyenne de 0,5%) et du Morbihan (qui a gagné 197 304 habitants sur la période soit une hausse annuelle moyenne de 0,8%).



Il convient de préciser que le dernier recensement de l'Insee (décembre 2016), indique que la population de Groix connaît une légère hausse avec 2 312 habitants en janvier 2016.

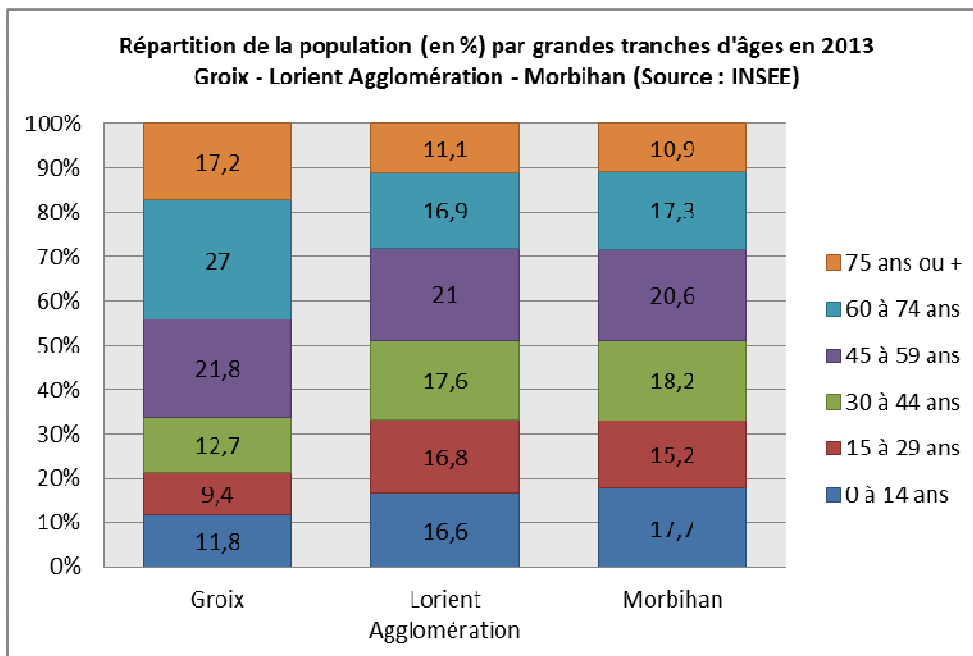
• **Une population âgée et vieillissante**

En 2013, 44,2% des habitants de l'île a plus de 60 ans, ce qui témoigne de la difficulté de la population à se renouveler.



Comparativement aux moyennes de Lorient Agglomération et du Morbihan, la population de Groix est âgée. En effet, en 2013, 44,2% de la population a plus de 60 ans, contre seulement 28% dans l'agglomération et 28,2% dans le département.

A l'inverse, la part de jeunes est nettement moins importante puisque seulement 21,2% de la population a moins de 30 ans contre 33,4% dans l'agglomération et 32,9% dans le département.

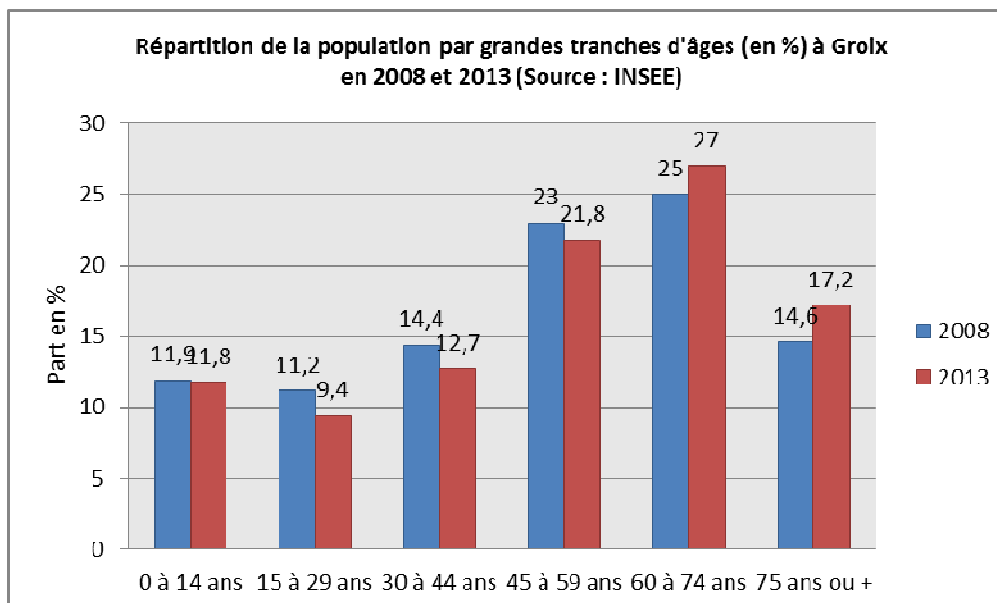


La population de l'Île de Groix vieillit de plus en plus.

En effet, si le nombre de personnes ayant entre 0 et 14 ans se maintient à peu près, la part des 15-29 ans a nettement baissé entre 2008 et 2013, passant de 11,2 à 9,4% de la population totale.

Il en va de même pour la tranche des 30-44 ans, passant de 14,4 à 12,7% et celle de 45-59 ans, passant de 23 à 21,8%.

A l'inverse, les parts des 60-74 ans (de 25% en 2008 à 27% en 2013) et surtout des 75 ans ou plus (de 14,6% en 2008 à 17,2% en 2013), ont nettement augmenté sur cette période.

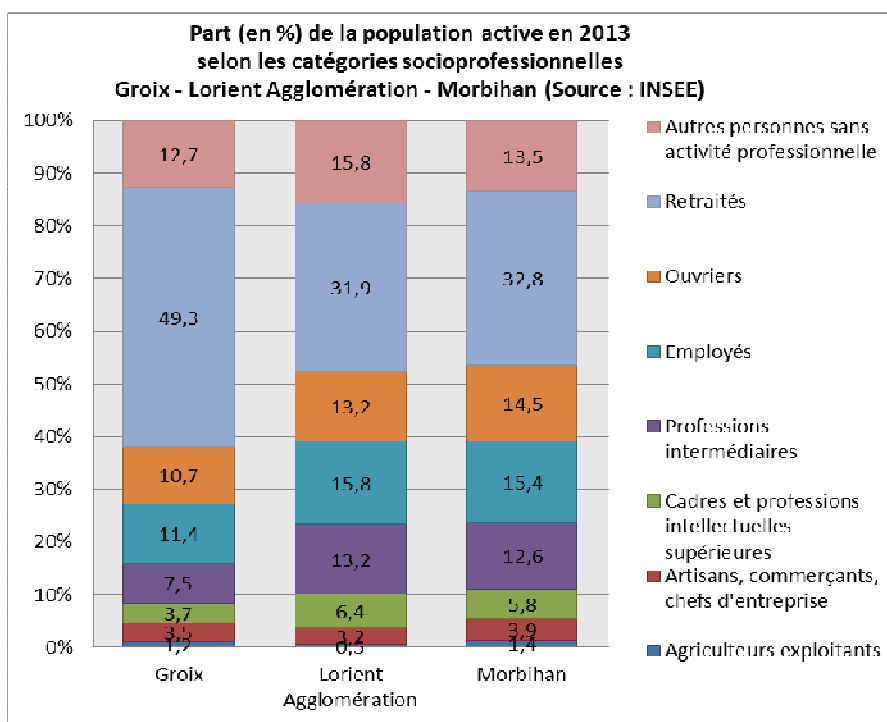
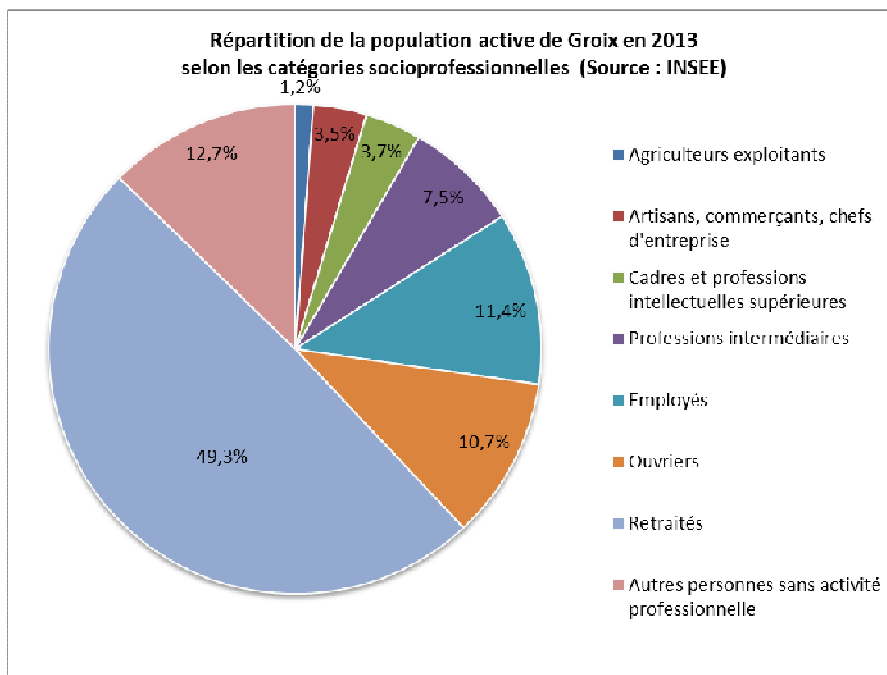


• Une part très importante de retraités

Les retraités sont largement majoritaires sur le territoire de l'Île de Groix (49%) puisqu'ils représentent près de la moitié de la population de plus de 15 ans (ils ne sont que 31,9% sur le territoire de Lorient Agglomération et 32,8% dans le Morbihan).

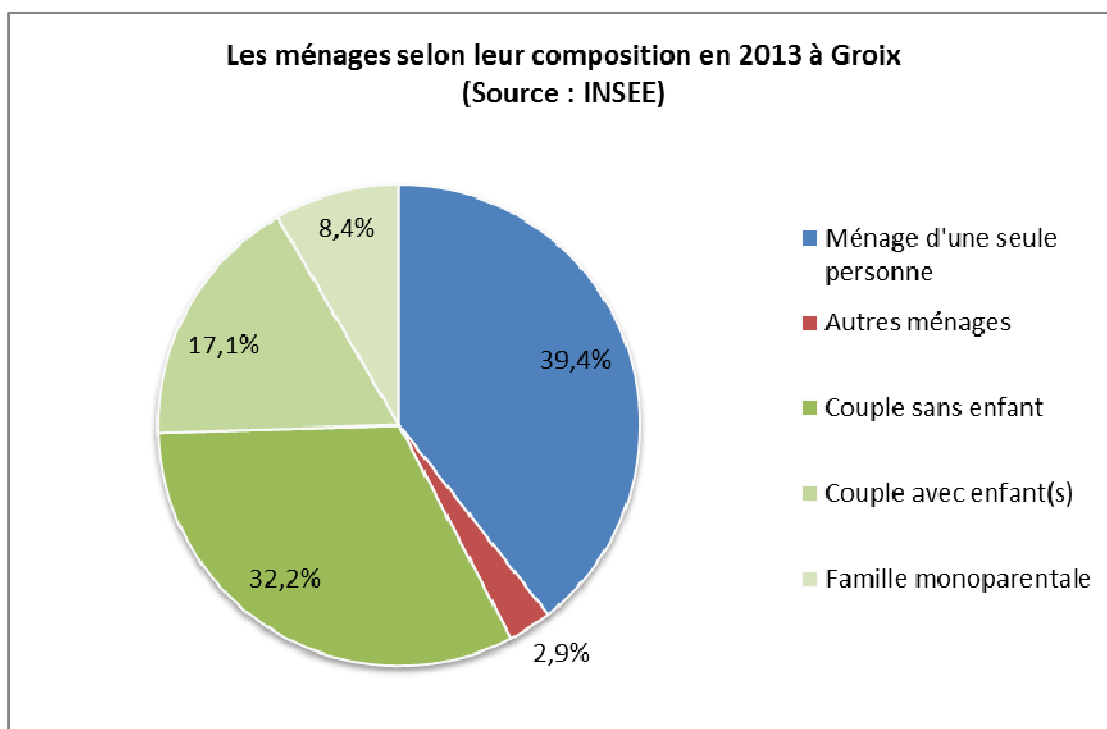
Parmi la population active, les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (11,4%) et les ouvriers (10,7%).

La part des cadres et des professions intermédiaires est faible. En effet, les cadres ne représentent que 3,7% de la population de plus de 15 ans à Groix, contre 6,4% sur le territoire de Lorient Agglomération et 5,8% dans le Morbihan. De même pour les professions intermédiaires (7,5% à Groix, 13,2% sur Lorient Agglomération et 12,6% dans le Morbihan).



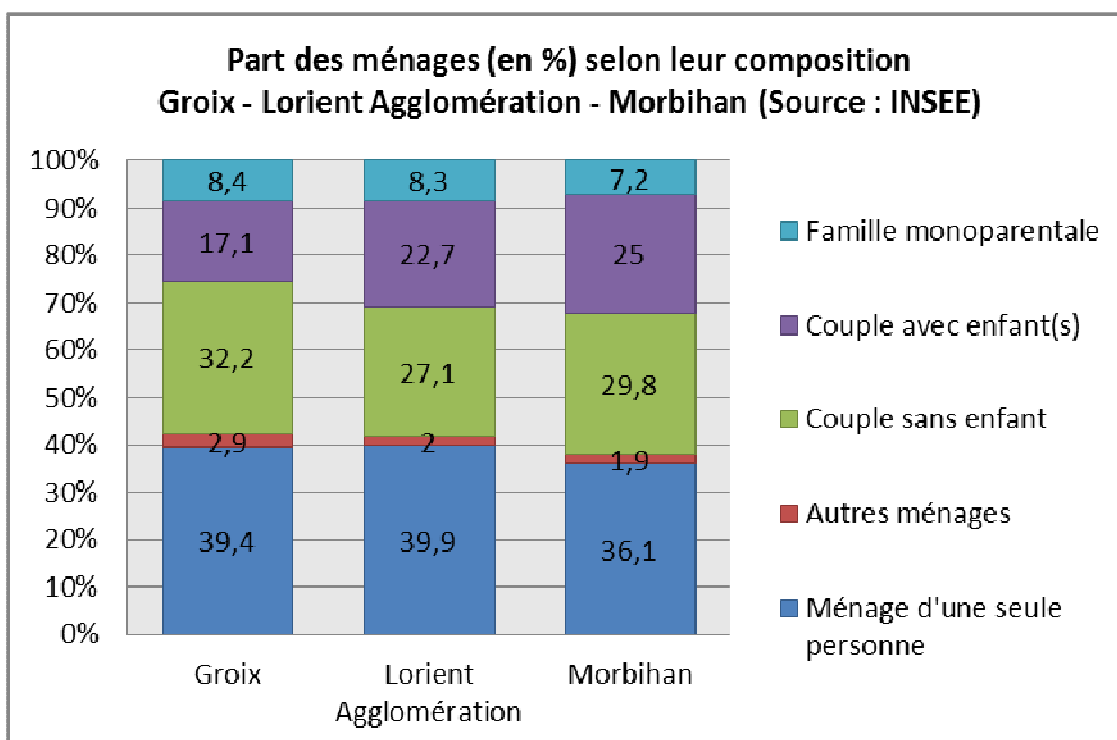
- **Les ménages : les personnes vivant seules sont majoritaires alors que les couples avec enfant(s) sont peu nombreux.**

L'analyse de la structure de ménages indique une part élevée de personnes vivant seules (39,4% en 2013), bien que celle-ci soit en baisse depuis 2008 (elle était alors de 41%).



Comparativement aux chiffres de Lorient Agglomération et du Morbihan, c'est la faible part des couples avec enfant(s) (17,1% contre 22,7% et 25%) qui fait la spécificité de Groix.

A l'inverse, les couples sans enfant représentent 32,2% à Groix alors qu'ils ne sont que 27,1% sur le territoire de Lorient Agglomération et 29,8% dans le Morbihan.



C'est une tendance qui semble s'affirmer à Groix puisque les couples sans enfant ont enregistré une hausse de leur part de 4,1 points entre 2008 et 2013 passant de 28,1% à 32,2%. A l'inverse, les couples avec enfant(s) ont vu leur part diminuer de 4,9 points, passant de 22% en 2008 à 17,1% en 2013.

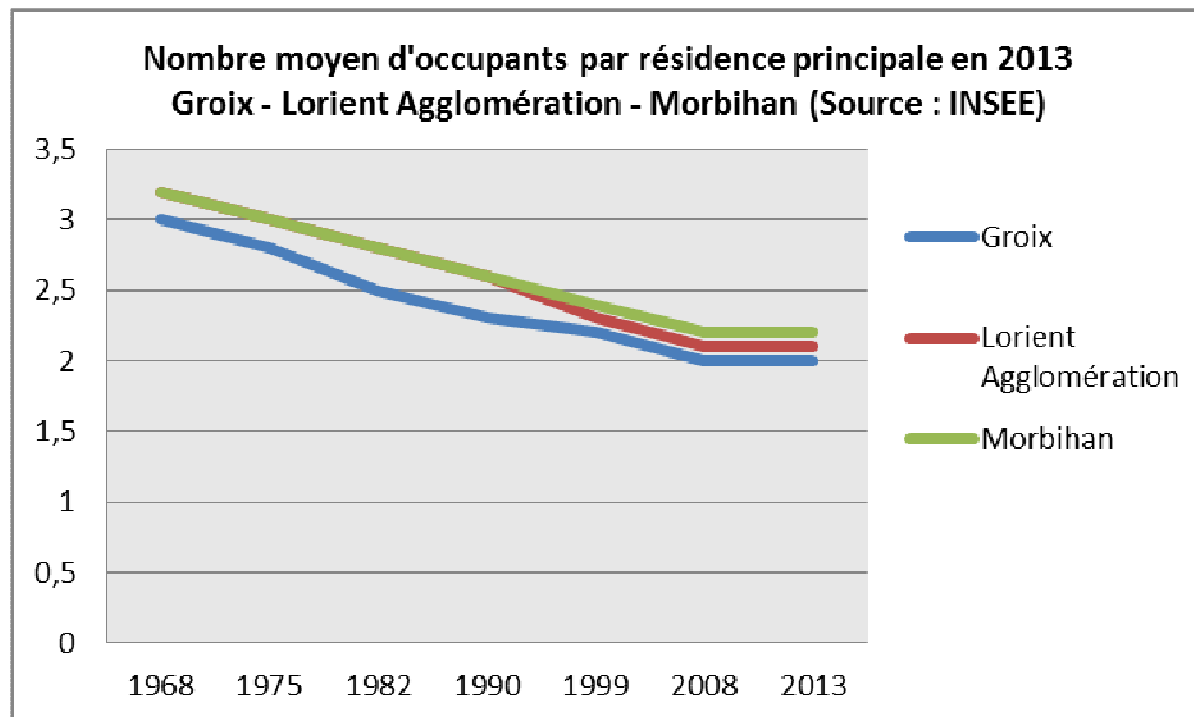
**Les ménages selon leur composition en 2008 et 2013
Groix – Lorient Agglomération
(Source : INSEE)**

	Nombre de ménages					
	Groix				Lorient Agglomération*	
	2008	%	2013	%	2013	%
Ensemble	1 157	100	1 108	100	94 723	100
<i>Ménages d'une seule personne</i>	474	41	436	39,4	37 385	39,9
<i>Autres ménages de plusieurs personnes n'étant pas une famille</i>	21	1,8	32	2,9	1 882	2
Familles :	662	57,2	639	57,7	55 007	58,1
Un couple sans enfant	325	28,1	357	32,2	25 715	27,1
Un couple avec enfant(s)	254	22	190	17,1	21 466	22,7
Une famille monoparentale	83	7,1	93	8,4	7 827	8,3

* il n'existe pas de données INSEE pour Lorient Agglomération en 2008.

• **Une diminution de la taille des ménages**

Depuis 1968, le nombre de personnes par ménage est en baisse constante à Groix, comme sur le territoire de Lorient Agglomération et du Morbihan. En effet, en 45 ans, la moyenne des occupants par résidence principale sur l'île, est passée de 3 à 2 personnes.



2.2 – Le contexte économique

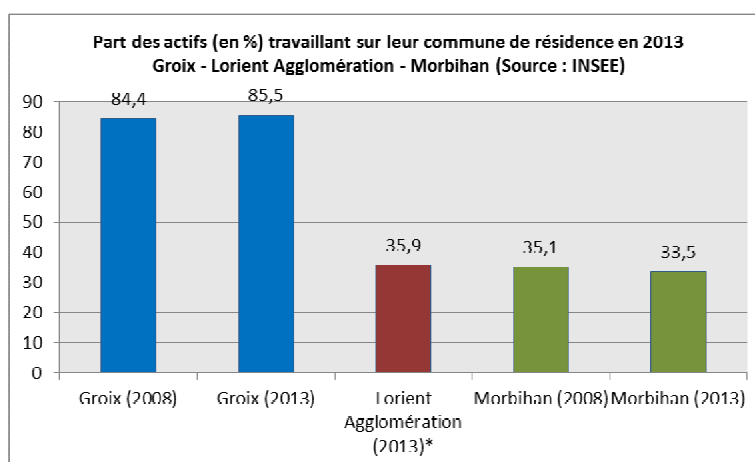
• Les emplois

Une population qui travaille très majoritairement sur l'île

Le taux d'actifs résidant et travaillant sur l'île est très élevé puisqu'il était de 85,5% en 2013 (557 habitants sur les 651 ayant un emploi).

C'est un taux bien plus élevé que sur les communes voisines (35,9% sur le territoire de Lorient Agglomération et 33,5% sur celui du Morbihan) qui s'explique en grande partie par l'insularité et la situation géographique particulière de Groix.

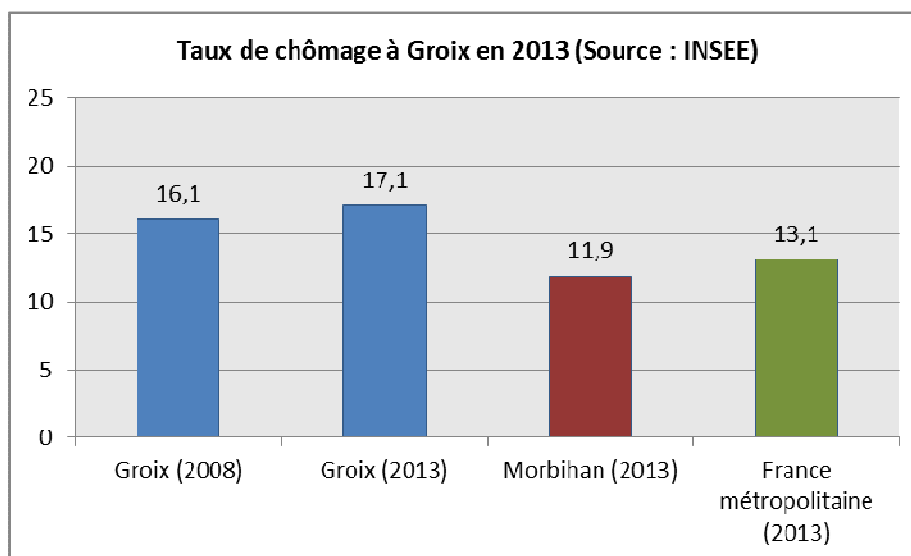
C'est une tendance qui semble s'affirmer à Groix puisque ce taux est en augmentation de 1,1 point depuis 2008 (84,4%). A l'inverse, sur le département, la population semble de plus en plus travailler en dehors de sa commune de résidence avec une baisse de 1,6 points entre 2008 et 2013.



* il n'existe pas de données INSEE pour Lorient Agglomération en 2008

Un taux de chômage important

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage à Groix a augmenté, passant de 16,1 à 17,1%. Ce chiffre est supérieur au taux national (13,1%) et surtout au taux du Morbihan qui est de 11,9%.

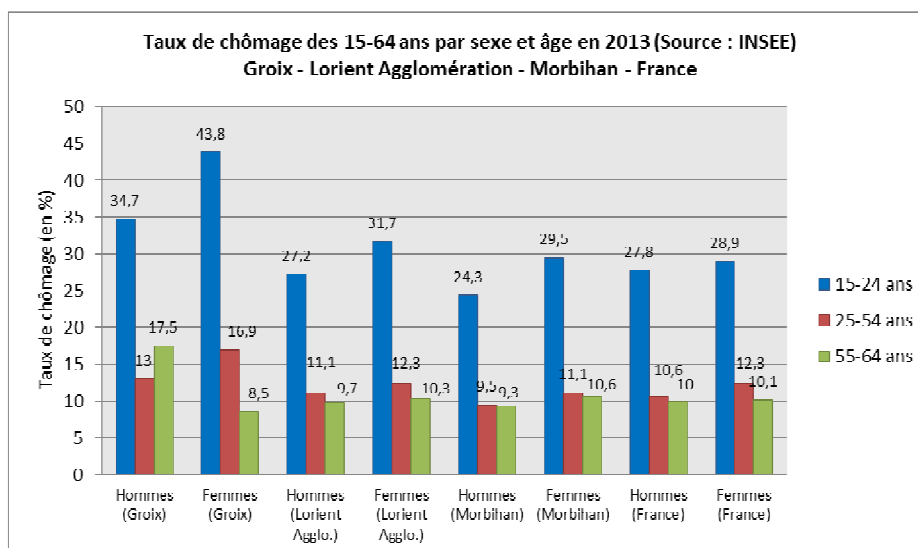


Un taux de chômage des jeunes très élevé, surtout chez les femmes

Si le taux de chômage est plus important à Groix que sur le territoire de Lorient Agglomération et sur celui du Morbihan, c'est encore plus notable concernant les jeunes, et surtout les jeunes femmes.

En effet, 34,7% des jeunes hommes sont au chômage sur le territoire de l'Île, contre 27,2% sur le territoire de Lorient Agglomération, 24,3% dans le Morbihan et 27,8% en France.

Cette tendance est encore plus marquée chez les jeunes femmes de Groix, dont 43,8% sont au chômage (31,7% sur le territoire de Lorient Agglomération, 29,5% dans le Morbihan, 28,9% en France).



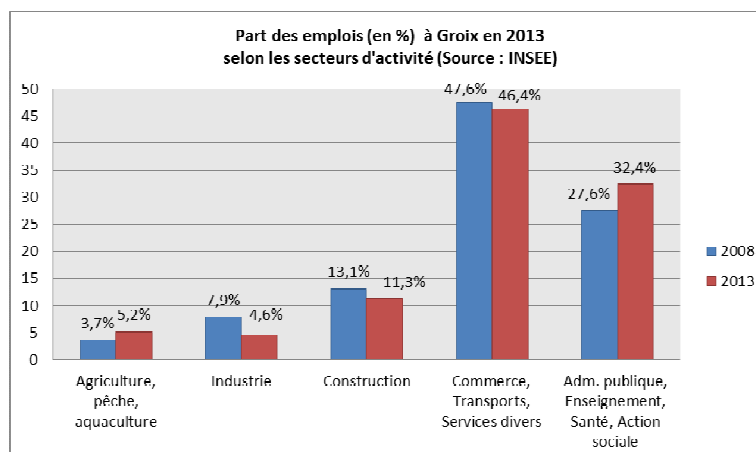
• Les activités économiques

Les activités sur le territoire communal : un secteur tertiaire dominant

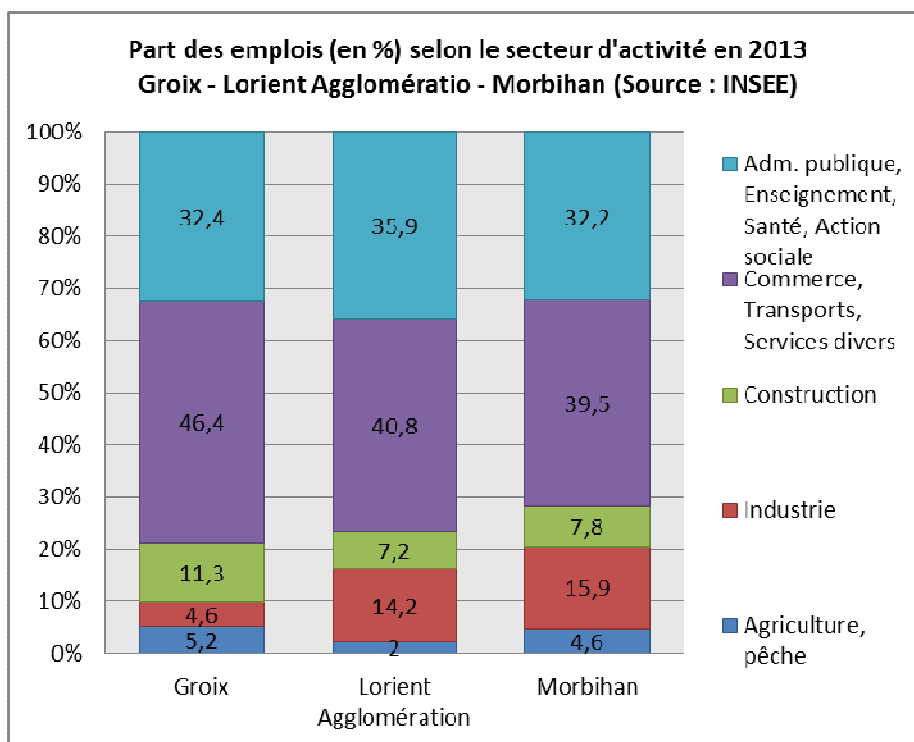
En 2013, la commune de Groix recense 557 actifs sur son territoire. C'est un chiffre qui est stable, même si légèrement à la baisse par rapport à 2008 (563 actifs, soit une baisse de 1%).

Deux secteurs d'activités représentent une très grande majorité des emplois à Groix :

- le commerce, les transports et les services divers (281 emplois, soit 46,4% en 2013) en raison notamment de la vocation touristique de l'île.
- l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (196 emplois, soit 32,4% en 2013). Ce secteur a connu une forte progression entre 2008 et 2013, probablement du fait du vieillissement de la population.



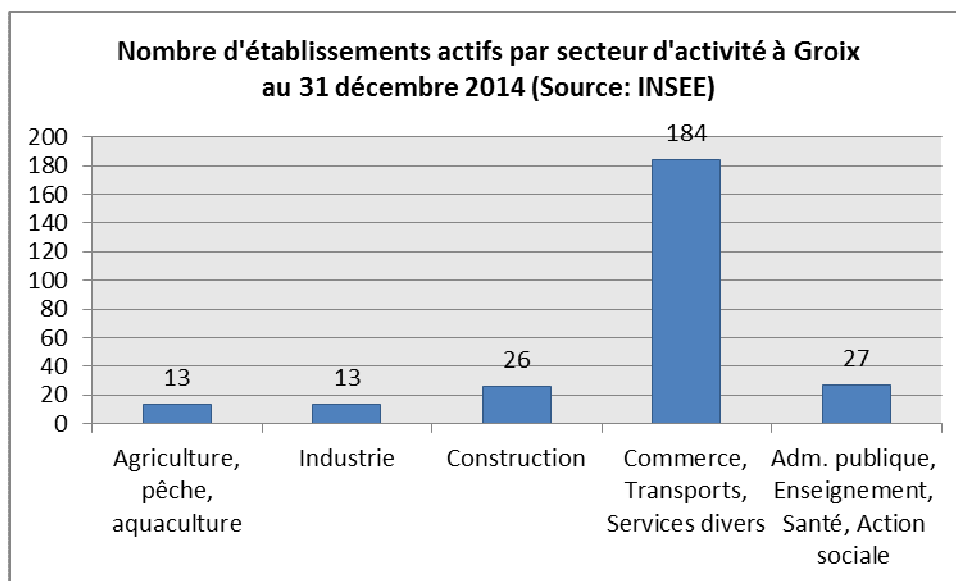
La part des emplois consacrée au "commerce, transports et services divers" est plus importante à Groix (46,4%) que sur le territoire de Lorient Agglomération (40,8%) et du Morbihan (39,5%). A l'inverse, la part des emplois consacrés à l'industrie est nettement plus faible à Groix (4,6% contre 14,2% et 15,9%) qu'ailleurs.



En nombre d'établissements, les entreprises de commerce, transport, hébergement et restauration sont nettement majoritaires.

Au 31 décembre 2014, 184 entreprises de type "commerce, transport et services divers" étaient recensés sur l'île de Groix, ce qui s'explique là encore par la vocation touristique du territoire.

A l'inverse, le nombre d'entreprises des secteurs primaires (13 pour l'agriculture, l'aquaculture et la pêche) et secondaires (13 entreprises pour l'industrie) est comparativement très faible.

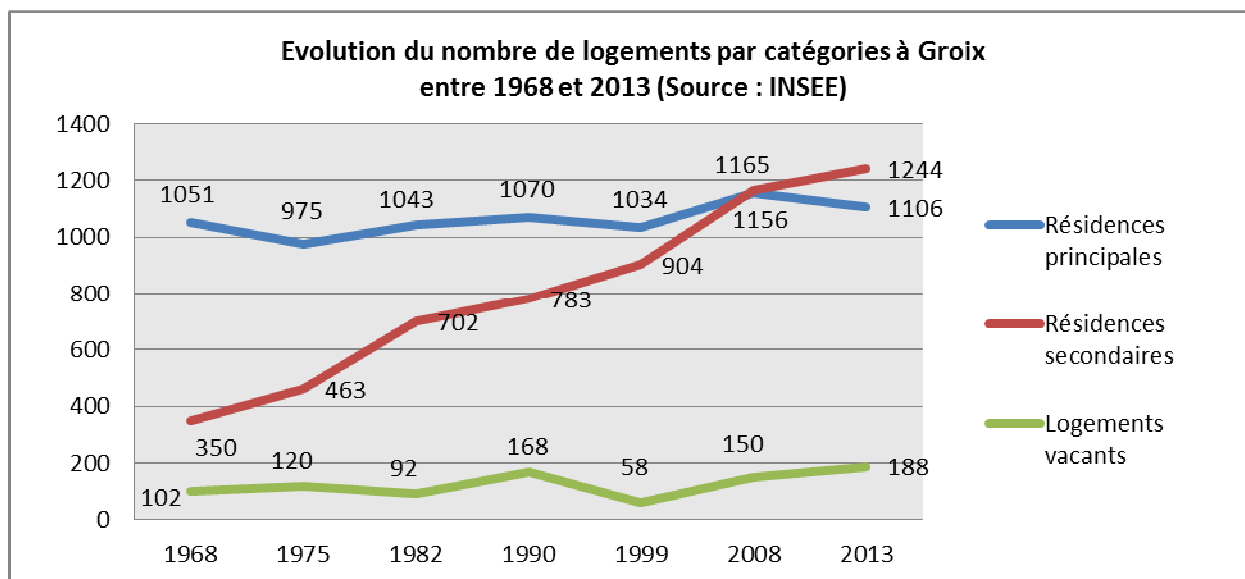


2.3 – Le logement

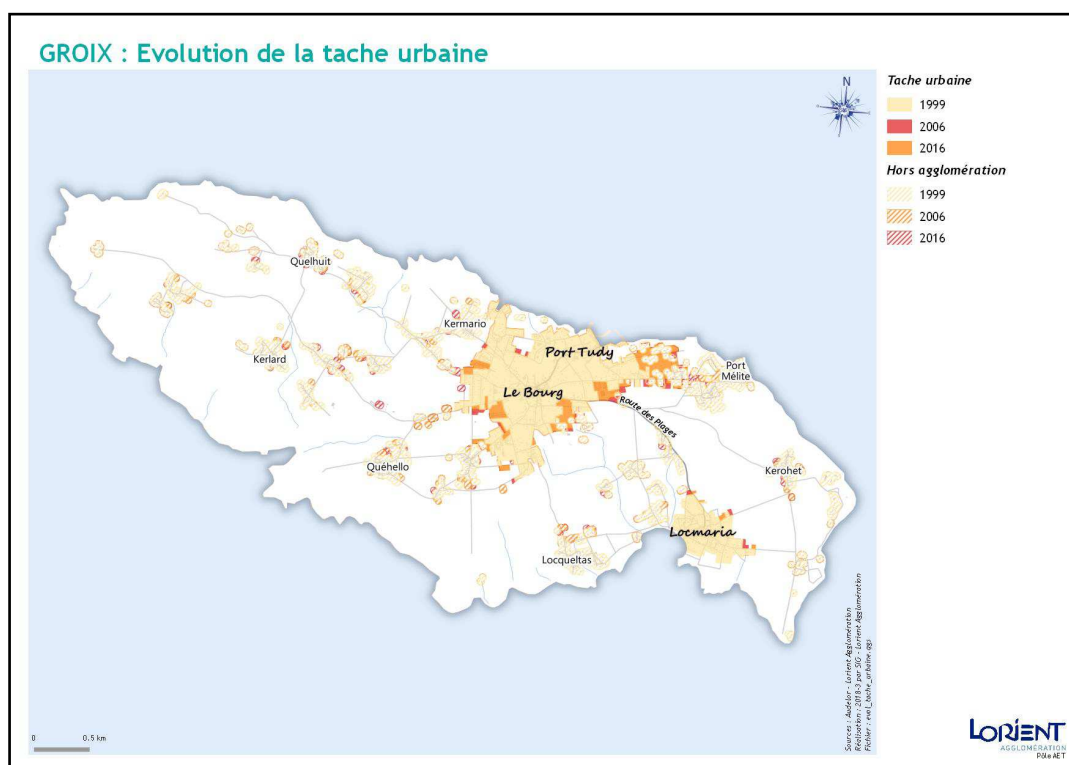
Des résidences secondaires devenues plus nombreuses que les résidences principales

En 2013, on recensait à Groix davantage de résidences secondaires (1 244) que de résidences principales (1 106).

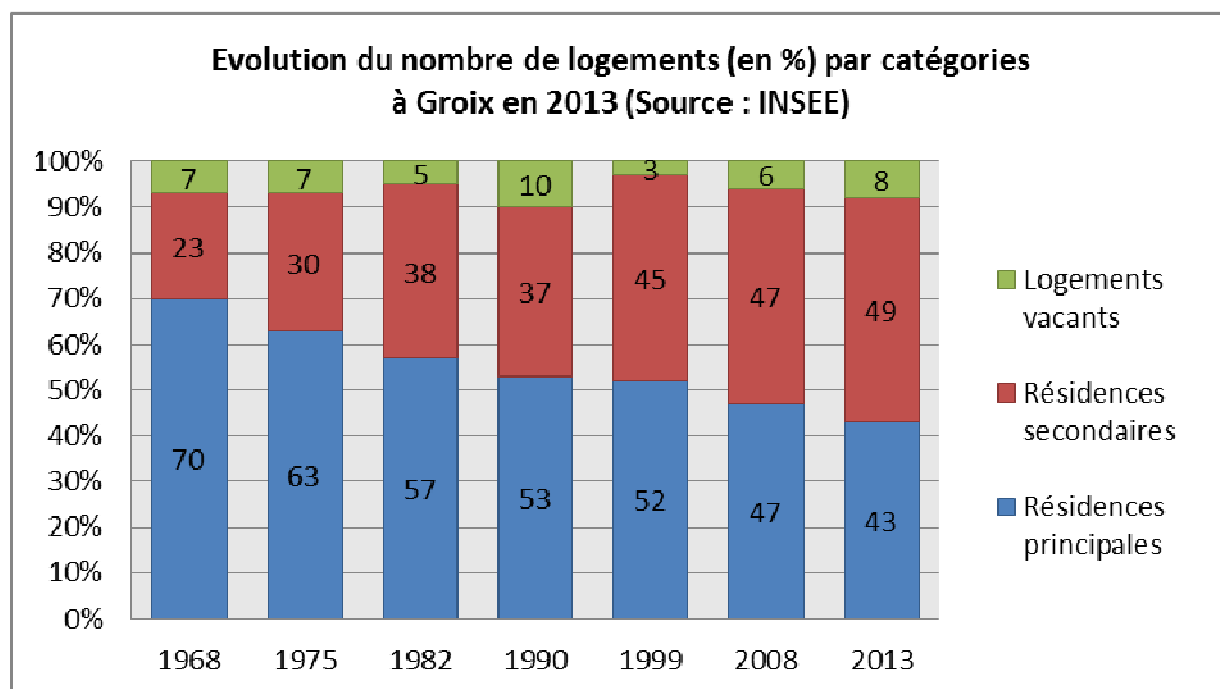
Si en 1968, les résidences principales étaient encore nettement majoritaires par rapport aux résidences secondaires, la tendance s'est progressivement inversée ces dernières années. Le nombre de résidences secondaires a été multiplié par 3,5 (entre 1968 et 2013) alors que le nombre de résidences principales est resté relativement stable.



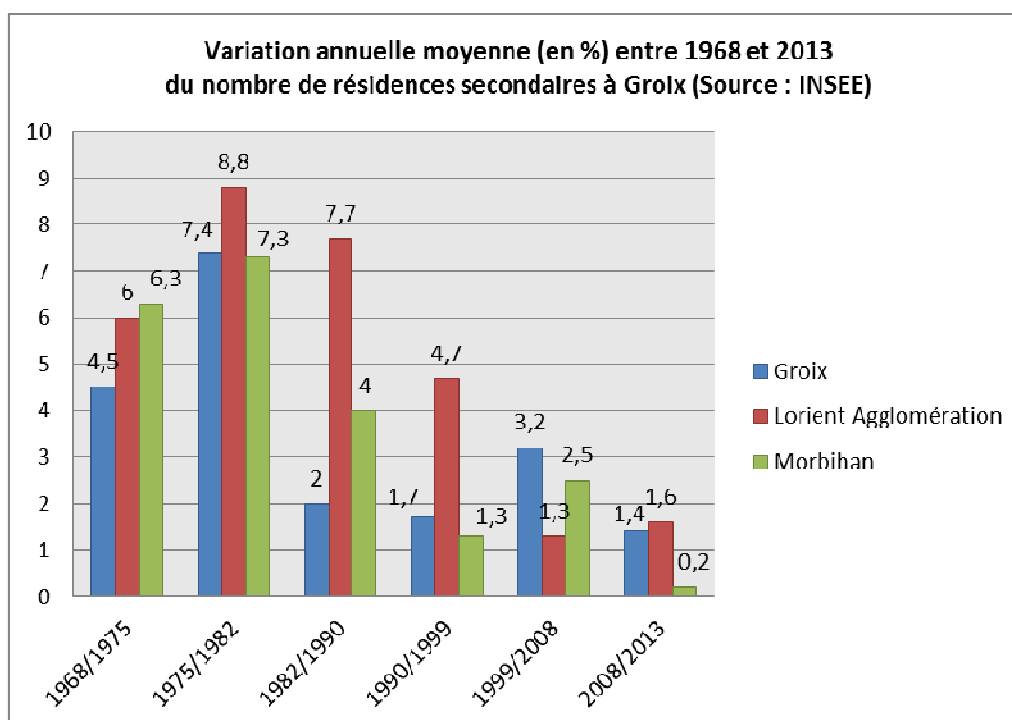
En 1968, 70% des logements étaient des résidences principales. En 2013, elles ne sont plus que 43%.



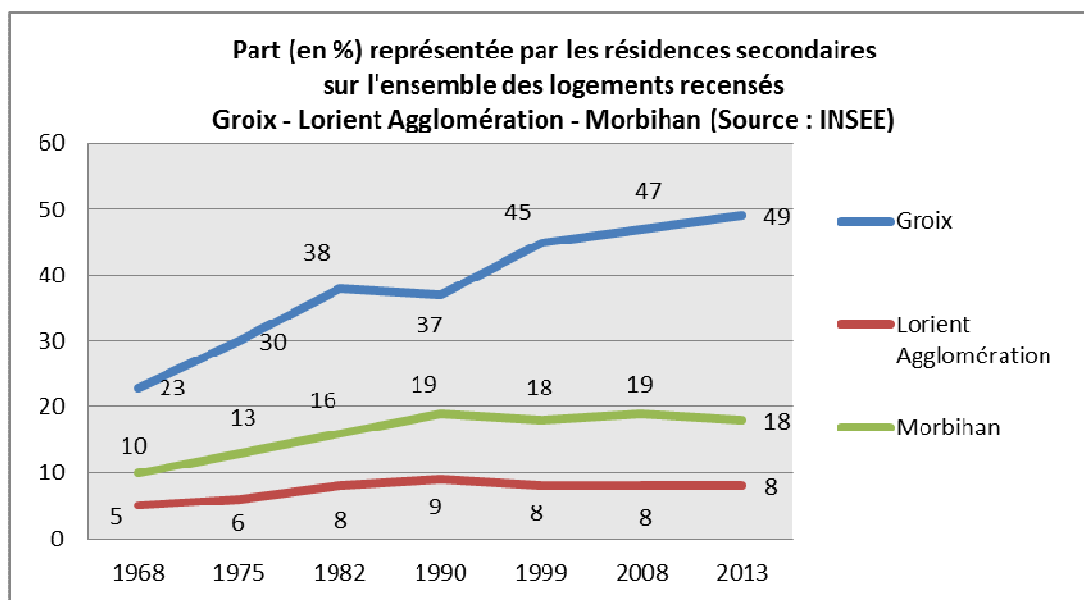
La superficie d'urbanisation globale sur la Commune est passée de 280 ha en 1999 à 316 ha en 2016 (source : Lorient Agglomération et Audelor). Dans le nouveau PLU, l'urbanisation sera limitée à la tache urbaine, au village de Locmaria et aux trois principaux secteurs urbanisés hors agglomération (Kerlard, Quéhello, Kerouët), hors espaces naturels.



La croissance du nombre de résidences secondaires n'est pas spécifique à Groix. En effet, elle est importante partout, que ce soit sur le territoire de Lorient Agglomération ou dans le Morbihan. C'est entre 1975 et 1982 qu'elle a été la plus importante sur l'île avec une hausse moyenne du nombre de résidences secondaires de 7,4% par an.



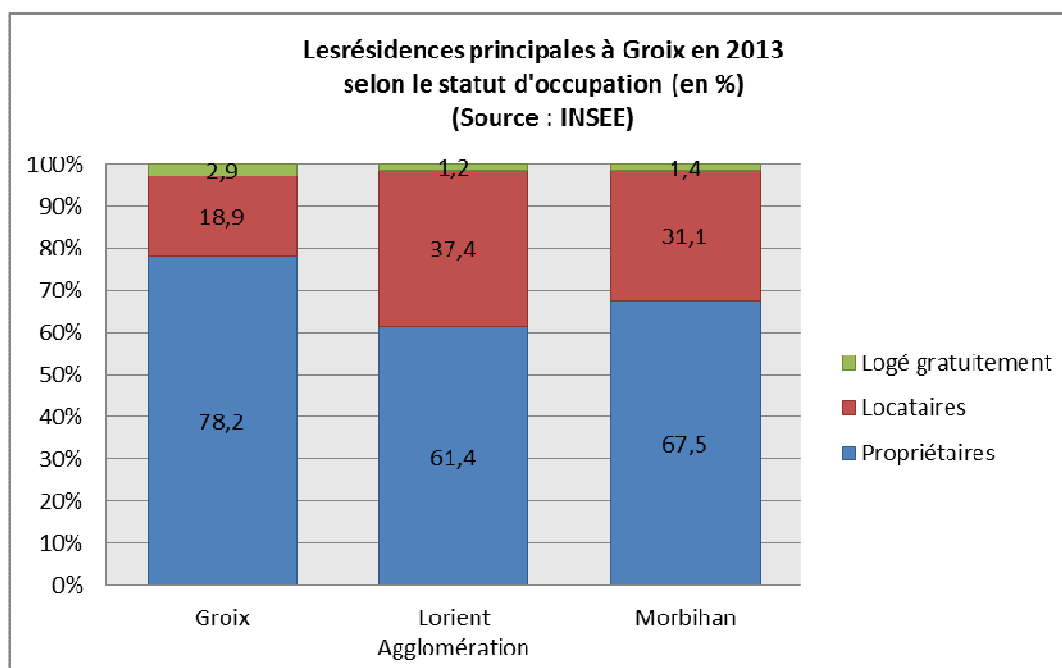
En revanche, le cas groisillon se distingue de ceux de Lorient Agglomération et de l'ensemble du Morbihan, dans la part importante de ses résidences secondaires par rapport à l'ensemble du parc immobilier. Si à Groix, elles sont 49% en 2013, elles ne sont que 18% dans le Morbihan et aux alentours de 8% au sein de Lorient Agglomération.



En 2013, sur les 8 980 résidences secondaires recensées sur le territoire de Lorient Agglomération, 1 244 sont situées à Groix, soit 14%.

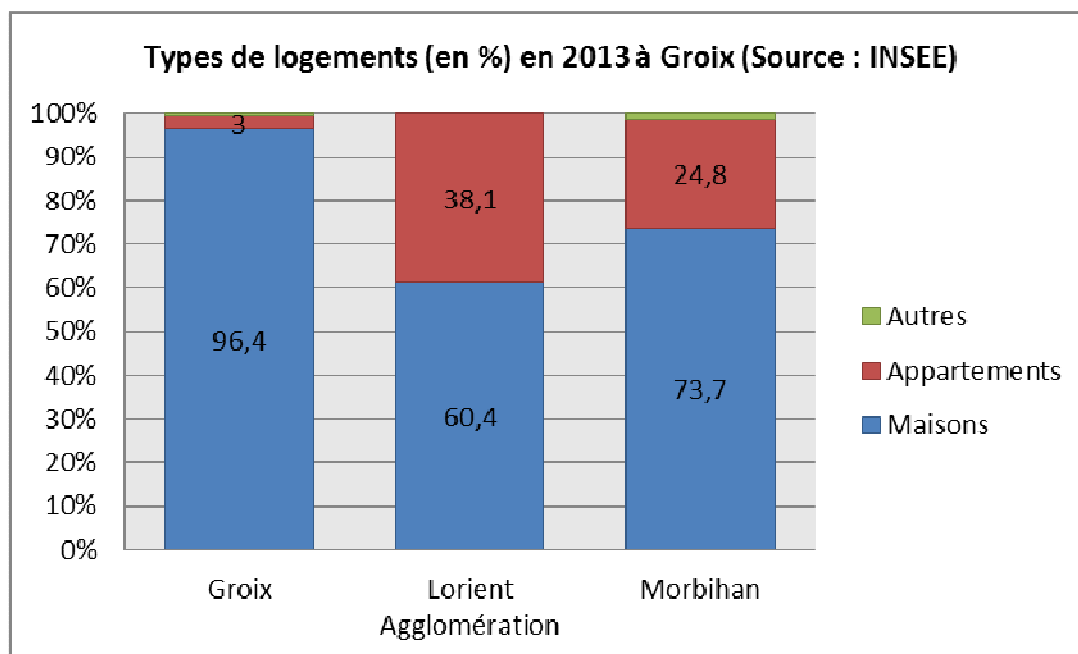
Une nette majorité de propriétaires et des locataires peu nombreux.

Parmi la population vivant à l'année sur l'île, 78,2% sont propriétaires, et seulement 18,9% sont locataires. La part de propriétaires est importante et supérieure aux moyennes de Lorient Agglomération (61,4%) et de l'ensemble du Morbihan (67,5%).



La quasi-totalité des logements sont des maisons individuelles, les appartements étant très peu nombreux

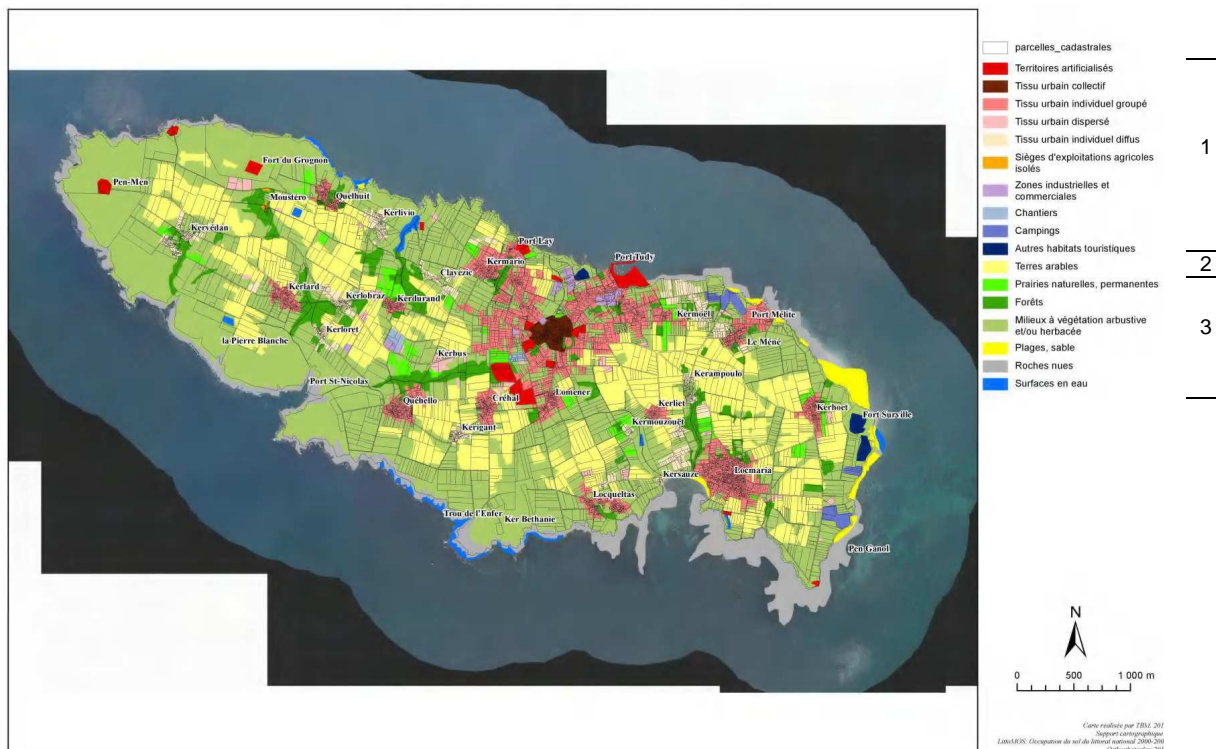
Sur le territoire de l'Île de Groix, 96,4% des logements sont des maisons individuelles, ce qui est largement supérieur à la moyenne du département (73,7%) et surtout de Lorient Agglomération (60,4%). Les appartements sont donc très peu nombreux et ne représentent que 3% des habitations.



2.4 – L'occupation du sol

Une cartographie de l'occupation du sol a été publiée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en 2008. Trois types d'occupation du sol ont été établis sur l'île de Groix :

- 1 - Les sols urbanisés et artificialisés représentent environ 243 ha soit 15 % du territoire. Ils sont principalement localisés au centre de la commune. Les secteurs urbanisés sont également répartis sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement au sud-est de la commune.
- 2 - Les sols occupés par l'activité agricole (cultures et pâturages) totalisent environ 403 ha soit environ 25% du territoire de la commune de Groix. Ces sols sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.
- 3 - L'ensemble des sols comportant des milieux à vocation dite naturelle représente environ 971 ha (environ 60 % du territoire). Ces sols encadrent les autres types de sols et sont majoritairement répartis le long du littoral.



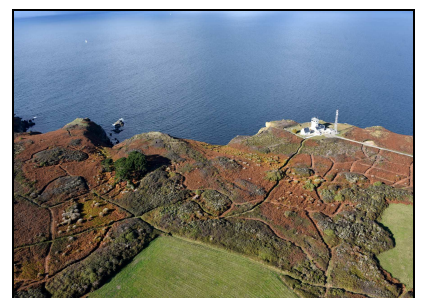
Occupation du sol (source : TBM, 2013)



1 – Sols urbanisés et artificialisés (Port-Tudy)



2 – Sols occupés par l'activité agricole (en arrière du Fort Surville et du VVF)



3 – Sols comportant des milieux naturels (Beg Melen)

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

3 – PRESENTATION DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES TERRESTRES

La description des activités socio-économiques terrestres est organisée de la même manière que le diagnostic socio-économique de la partie marine rédigé par l'Agence des Aires Marines Protégées.

Ainsi, ont été recensées les activités suivantes :

- le tourisme,
- le commerce, l'industrie et l'artisanat,
- l'agriculture,
- les déplacements / la mobilité,
- la gestion des espaces naturels,
- la gestion de l'eau,
- la gestion des déchets,
- la chasse,
- les manifestations/animations culturelles et les évènements ponctuels.

Les activités telles que la pêche professionnelle embarquée et l'aquaculture marine, le transport de marchandises et le transport maritime de passagers, les énergies marines renouvelables (EMR), ainsi que les activités récréatives (plongée et chasse sous-marine, pêche de loisir, navigation de plaisance, sport de loisirs nautique et manifestations nautiques) ne seront pas traitées ici car elles ont déjà été abordées dans le cadre du diagnostic socio-économique de la partie marine du site Natura 2000.

La présentation de chaque activité comporte :

- Une définition courte de l'activité.
- Une mise en contexte (national/régional/départemental).
- Une présentation de l'activité et de sa pratique au sein du site Natura 2000 avec une mise en perspective à l'échelle de l'agglomération, ainsi qu'une **carte** permettant de spatialiser la pratique. Il convient de préciser que le site Natura 2000 correspond à 60% du territoire terrestre de l'île de Groix (le territoire de la commune s'étend sur 1 482 ha et la partie terrestre du site Natura 2000 couvre 916,5 ha).
- L'exposé des pressions potentielles de l'activité sur les espèces et les habitats.
- Le cas échéant, les dégradations engendrées par l'activité et observées sur le site Natura 2000.
- Le cas échéant, un bref exposé des initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable.
- La bibliographie.

Carte à venir :

La cartographie sera réalisée dans un deuxième temps, suite à la réunion avec les groupes de travail

Le tourisme

• Définition

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité (Insee, 2016).

• Le contexte national / régional

En 2013, la France était en tête des pays les plus visités au monde (84,7 millions de touristes étrangers), devant les États-Unis et l'Espagne.

En 2015, selon l'INSEE, la fréquentation touristique en Bretagne est en hausse, poursuivant la tendance observée depuis 2012. L'activité touristique, qui progresse davantage qu'en France métropolitaine, est un secteur d'activité majeur pour la Bretagne.

En 2011, selon l'INSEE, l'activité touristique en Bretagne a généré 46 300 emplois en moyenne sur l'année (soit près de 5 % de l'emploi total de la région) directement liés à la présence de touristes sur leurs lieux de séjours, ce qui situait la Bretagne à la 6^{ème} place des régions comptant le plus d'emplois touristiques en France métropolitaine. Les emplois touristiques sont concentrés sur le littoral et dans les pôles urbains. Suivant la fréquentation touristique, ces emplois sont très saisonniers et sont multipliés par 2,2 entre un minimum en janvier (31 300) et un maximum en août (68 500).

• L'activité touristique sur l'île de Groix

L'île de Groix est la première destination touristique de Lorient Agglomération et du Pays de Lorient.

En 2002, la communauté d'agglomération du Pays de Lorient acquiert la compétence tourisme. Suite à ce transfert de compétence, l'office de tourisme de l'île de Groix intègre l'office de tourisme du Pays de Lorient et rejoint ainsi le réseau comptant actuellement 12 agences réparties sur l'ensemble du Pays de Lorient.

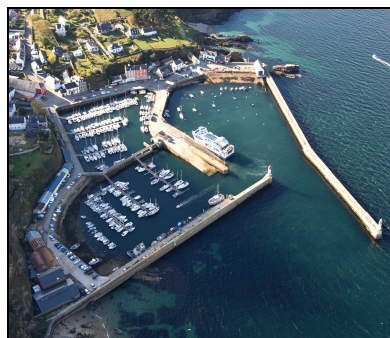
Depuis, l'île est intégrée dans les stratégies de promotion et de mise en marché de la destination Lorient Bretagne Sud et bénéficie des moyens développés à l'échelle communautaire pour positionner et renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination du Pays de Lorient.

L'étude réalisée par la commune de Groix en 2012, intitulée « Ile de Groix, élaboration de la stratégie de tourisme durable », mentionne que la mer et le patrimoine naturel sont les principales raisons du choix de la destination.

Ainsi :

- Les motivations des touristes à Groix sont la visite d'une île et la découverte des espaces naturels et des paysages,

- Les espaces les plus recherchés sont les espaces naturels, les zones habitées (Port-Tudy, le Bourg, Locmaria) et les plages.



Port-Tudy



La Plage
des Grands Sables



Le Camps des Gaulois
et la Baie du Ven Hoal



Locmaria

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

La Réserve Naturelle Nationale et ses richesses géologiques attirent un public particulier de scientifiques, d'universitaires.

Le principal sujet des demandes de renseignement à l'Office du Tourisme de Groix concerne la randonnée pédestre. Plus que la découverte du patrimoine naturel, les touristes semblent plutôt à la recherche de la pratique d'activités, le plus souvent douces (randonnée, vélo...) dans un cadre privilégié.

Par ailleurs, des équipements à vocation culturelle ou sportives sont présents à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000 :

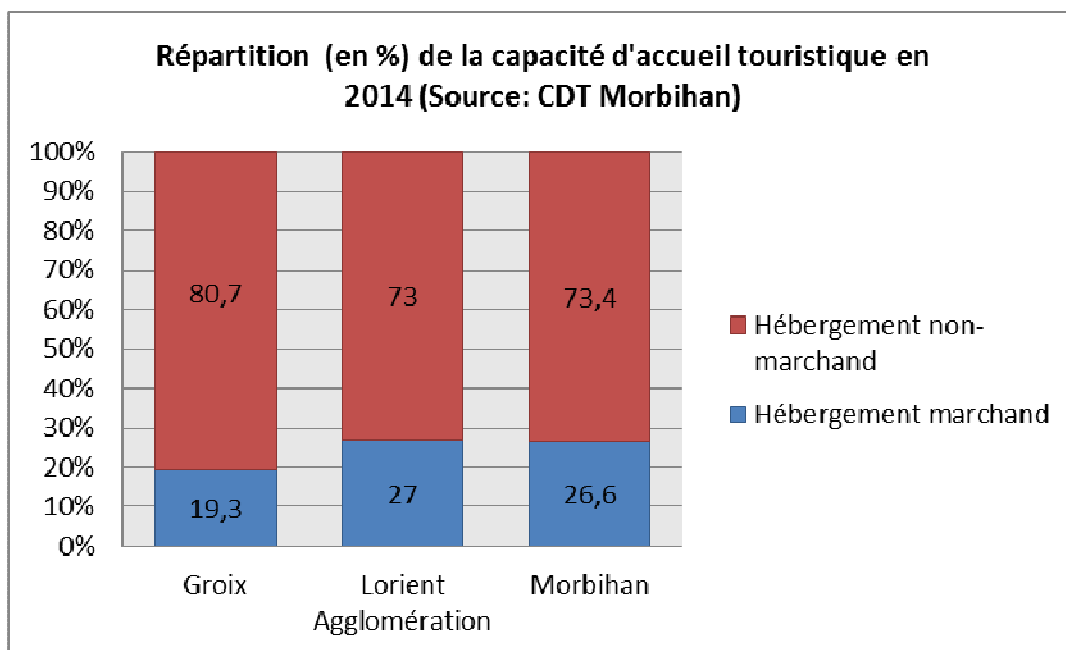
- l'Ecomusée qui évoque le patrimoine et l'histoire de l'île,
- la maison antenne de l'Ecomusée de Kerlard, datant du 19^{ème} siècle, qui recrée l'ambiance de l'habitat traditionnel groisillon,
- la Réserve Naturelle François Le Bail et la Maison de la Réserve, gérées par l'Association Bretagne Vivante,
- le Parc About, un parc de loisirs acrobatique.

Avec 2 233 habitants permanents (en 2013), l'Île de Groix possède une capacité à multiplier sa population par 4,2, pour atteindre 9 453 habitants en haute saison. En comparaison, Lorient Agglomération a une capacité de multiplier sa population par 1,2 et le Morbihan par 1,7 (Source: CDT Morbihan).

En 2014, selon le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, la capacité d'accueil totale de l'Île de Groix est de 7 220 lits répartis de la manière suivante :

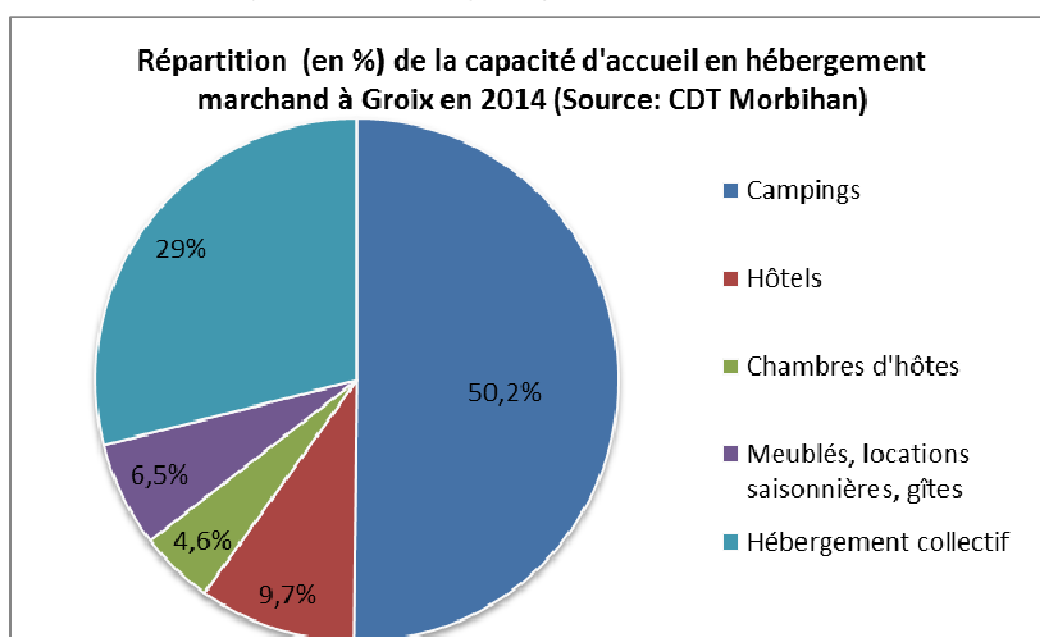
- 1 395 lits marchands (soit 19,3% de la capacité totale d'accueil) répartis dans les campings, hôtels, chambres d'hôtes, hébergements collectifs (village vacances, auberge de jeunesse, Fort Surville), ou encore gîtes ruraux, meublés et locations saisonnières.

- 5 825 lits non marchands (soit 80,7% de la capacité totale d'accueil) répartis dans les 1 244 résidences secondaires de l'île. La part de ce type d'hébergement est donc très importante, et nettement plus élevée que sur les territoires de Lorient Agglomération et du Morbihan.



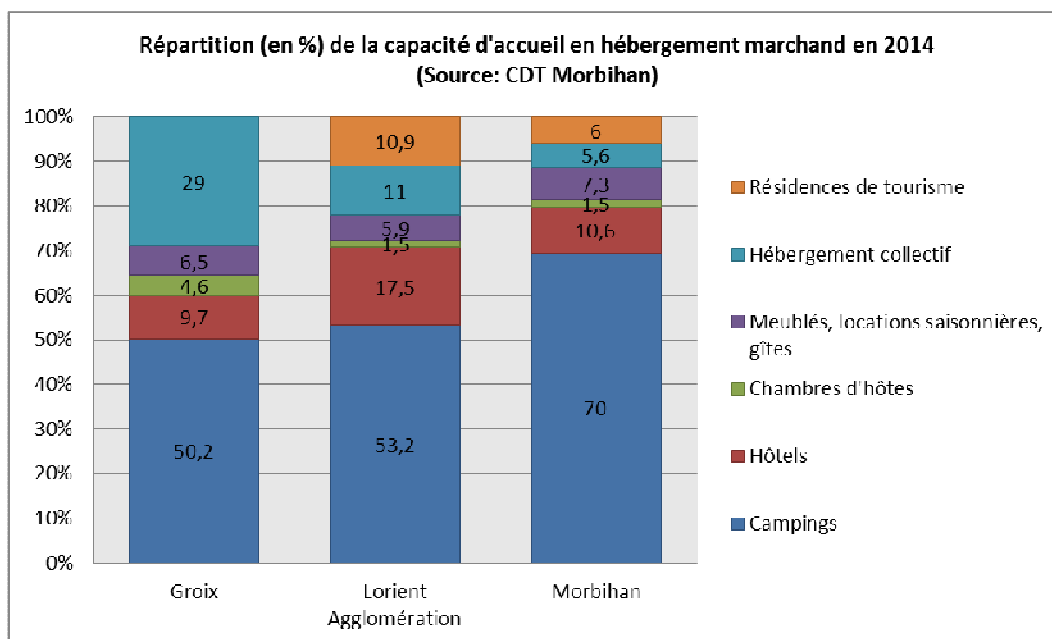
L'offre marchande est dominée par les campings (50,2% de la capacité d'accueil, soit 700 lits) et l'hébergement collectif (29%, soit 405 lits dans l'auberge de jeunesse et le village vacances).

Les hôtels (9,7% soit 136 lits), les meublés, locations saisonnières et gîtes (6,5%, soit 89 lits) et les chambres d'hôtes (4,6%, soit 65 lits) complètent l'offre.



Comparativement aux capacités d'accueil de Lorient Agglomération et du Morbihan, c'est la part importante de l'hébergement collectif qui fait la spécificité de Groix (29% contre seulement 11 et 5,6%).

La part du camping est également moins importante à Groix qu'ailleurs (50,2% alors qu'elle est de 53,2% au sein de Lorient Agglomération et de 70% dans le Morbihan).



Pour évaluer la population estivale présente sur l'île, il conviendrait d'intégrer la population accueillie dans les familles (difficilement évaluable), les locations Airbnb ainsi que les personnes qui viennent à Groix pour la journée.

• Les pressions potentielles

Les activités touristiques induisent plusieurs types d'impacts sur l'environnement :

- les impacts liés aux transports vers le lieu de vacances et sur place : consommation d'énergie, émission de substances polluantes, bruit, saturation des infrastructures, ... (cf fiche « Les déplacements / la mobilité »),
- les impacts liés à l'artificialisation de l'espace (construction d'hébergements, d'infrastructures, d'équipements touristiques et commerciaux) : destruction des espaces naturels et agricoles, modification des paysages...,
- l'altération des milieux liés à la surfréquentation (piétinement, destruction d'écosystèmes fragiles, érosion, eutrophisation...) (cf fiche « Les déplacements / la mobilité »),
- les impacts liés aux activités touristiques : modification des paysages, émissions de substances polluantes (peintures anti-fouling, carburants...), bruits...,
- une augmentation de la production de déchets (cf fiche « La gestion des déchets »),
- une augmentation des besoins en assainissement, augmentation de la consommation d'eau (cf fiche « La gestion de l'eau »).

• **Les initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable**

Des efforts ont été entrepris notamment au profit du développement de la randonnée (cf fiche « Les déplacements / la mobilité ») :

- des travaux de réouverture de chemins et d'entretien assurés par la commune (chantiers nature,...) (cf fiche « La gestion des espaces naturels »),
- des travaux de maîtrise de la fréquentation dans le cadre de Natura 2000 (cf fiche « La gestion des espaces naturels ») visant à limiter les accès des voitures et des vélos aux milieux naturels et à canaliser les piétons sur certains sites,
- la conception et la promotion de circuits de randonnée à pied et à vélo par l'agglomération du Pays de Lorient et la commune de Groix (cf fiche « Les déplacements / la mobilité »).

• **Bibliographie**

AUDELOR, Pré-diagnostic du SCOT, Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, 2016.

AUDELOR, Le développement touristique dans le Pays de Lorient (bilan 2015), 2016.

Commune de Groix, Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ile de Groix », Juillet 2004.

Commune de Groix, Elaboration d'une stratégie de développement durable, Etat des lieux, 2013.

<http://www.bretagne.cci.fr/economie-et-territoires/connaitre-l-economie-bretonne/le-tourisme>

Le commerce, l'industrie et l'artisanat

• Définition

Le droit français distingue quatre catégories d'activité indépendante :

- les activités commerciales et industrielles,
- les activités artisanales,
- les activités libérales,
- les activités agricoles.

D'après l'INSEE, l'activité de commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). "Sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle" (code de commerce, article L 121-1).

La notion d'industrie regroupe des activités très diversifiées. Selon le Larousse (2016), elle correspond aux "activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières". L'INSEE distingue les industries d'extraction et les industries manufacturières qui ont une activité de transformation de biens (fabrication, réparation, installation d'équipements...).

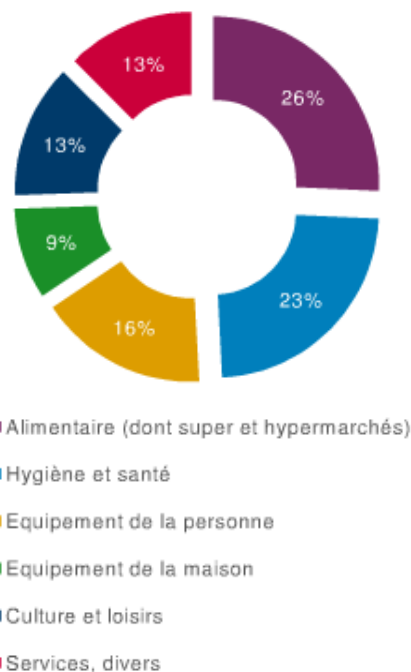
Selon Larousse, l'activité artisanale produit, installe, entretient ou répare des objets divers, ou fournit des services. L'artisanat se distingue du commerce et de l'industrie par des critères d'activité (prédominance du travail manuel) et de taille.

• Le contexte départemental

D'après la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, en août 2015, l'**offre commerciale** dans le Morbihan est caractérisée par :

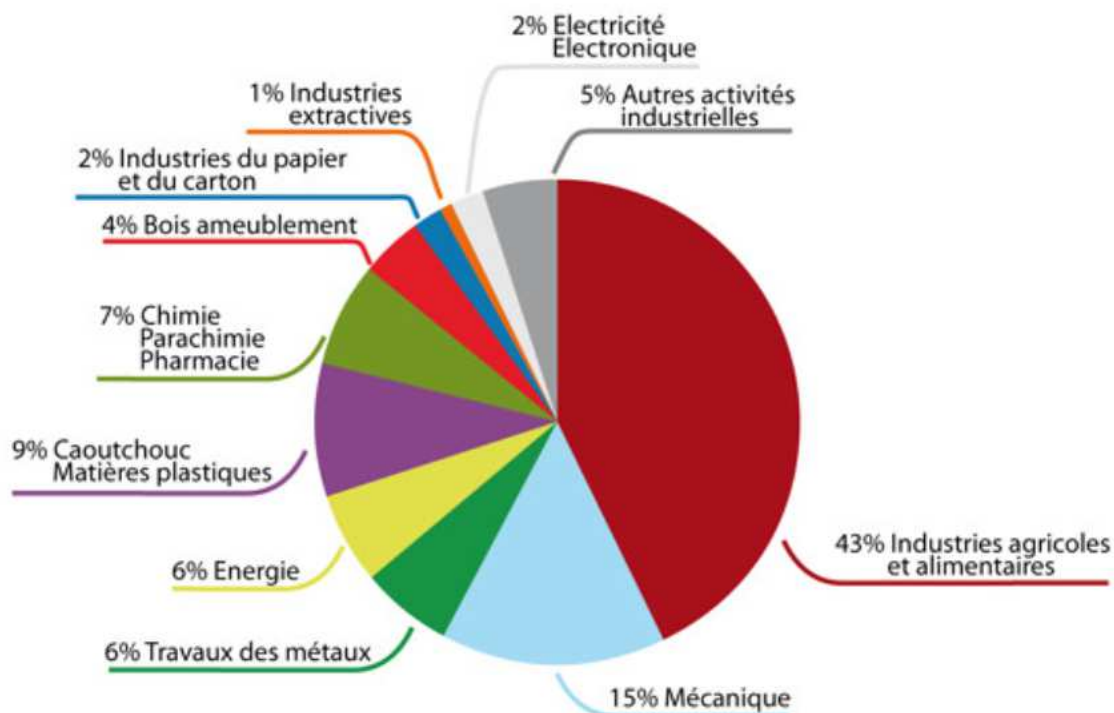
- 5 788 points de vente (soit 20% des établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés),
- les hypers, supermarchés et l'alimentaire représentent le quart des points de vente et 50% des salariés du secteur,
- des structures essentiellement de petites tailles, 88% ont moins de 5 salariés,
- plus de 21 000 emplois salariés, soit 13% des emplois marchands du Morbihan,
- une progression de 2% depuis 7 ans et une stabilité des effectifs salariés.

Répartition du nombre de commerces par catégorie dans le Morbihan (2015)
Source : CCI du Morbihan



En 2011, le Morbihan comptait 1 892 **établissements industriels** et 37 464 salariés (Source : CCI Morbihan) ce qui représente 15,9% de l'emploi total dans le département (Source INSEE, estimations d'emploi). L'industrie agroalimentaire domine, en termes d'emplois, avec près de 43% de l'effectif salarié industriel. Principalement tournée vers l'abattage de volailles et la préparation des viandes, l'industrie agroalimentaire morbihannaise se développe aujourd'hui vers de nouveaux marchés : la nourriture pour animaux de compagnie, les ingrédients alimentaires, les boissons, les pâtisseries industrielles...

La mécanique représente également un secteur économique important du département (15% des emplois industriels) : la construction navale, l'automobile, l'industrie agroalimentaire, l'aéronautique, la plasturgie.



Part des différentes activités industrielles dans le Morbihan au 31 décembre 2011 (en nombre d'emplois)
Source : CCI Morbihan

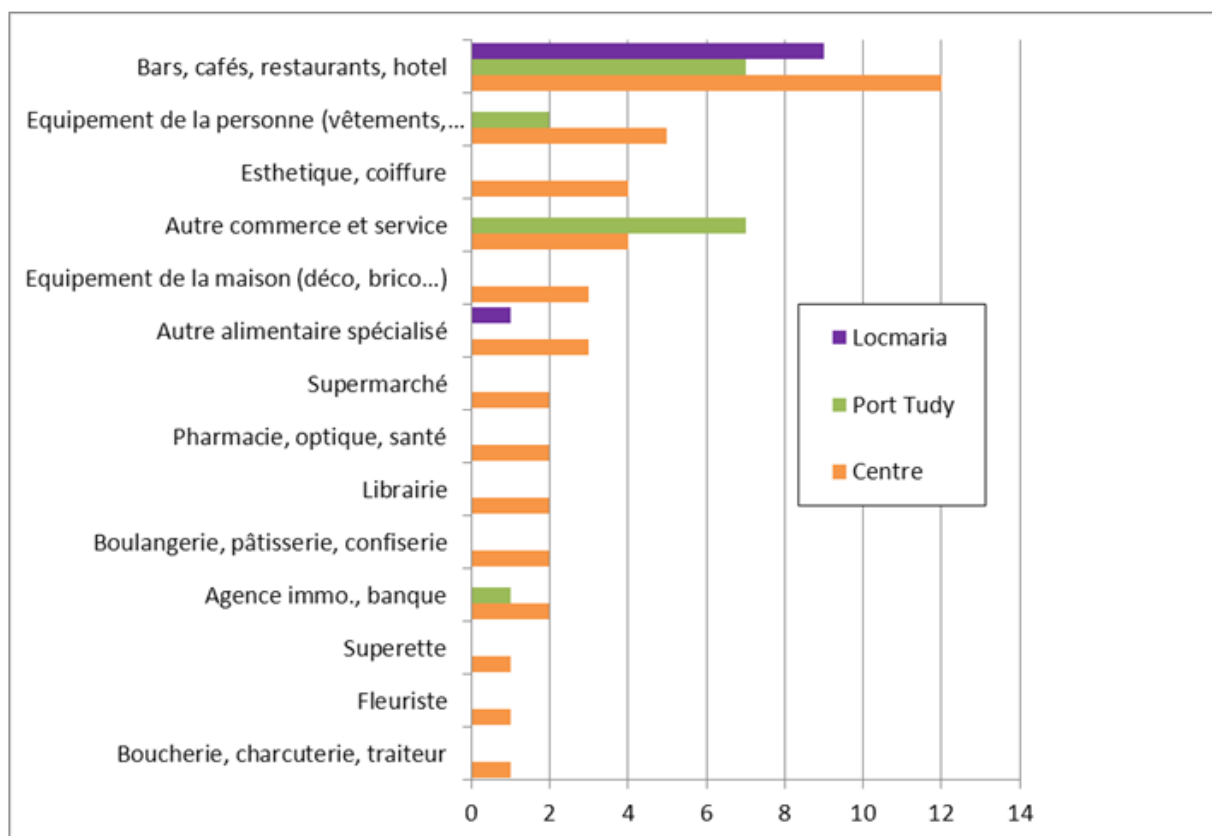
• Le commerce, l'industrie et l'artisanat sur l'île de Groix

Les commerces

D'après l'Audelor (Panorama communal de Groix – avril 2014), le contexte ilien favorise peu l'évasion : 83% des achats de produits « banals » (alimentaire notamment) et 32% des achats « anomaux » (c'est-à-dire des achats exceptionnels, de faible fréquence, qui implique une démarche spécifique) sont réalisés sur la commune.

Groix est l'une des communes les mieux dotées du Morbihan avec 73 commerces (dont 30 bars, hôtels, restaurants).

Les commerces se répartissent dans les 3 principaux pôles de l'île, et on note davantage de densité en centre bourg (60%) :



Répartition des commerces et des Bars-café-restaurants-hôtels en fonction de leur activité

Source : Observatoire commerce AudéLor / Panorama communal de Groix (2014)

Les industries

Au 31 décembre 2014, sur les 263 entreprises recensées par l'INSEE à Groix, 13 entreprises font partie du secteur industriel.

Parmi elles, on compte :

- 2 entreprises de fabrication de vêtements (industries de l'habillement)
- 2 entreprises de fabrication de ficelles, cordes et filets (industries textiles),
- 1 conserverie (transformation et conservation du poisson,
- 1 entreprise de confection de gâteaux,
- ...

L'artisanat

On compte une trentaine d'entreprises locales intervenant dans le domaine du bâtiment (source : Association des artisans de Groix). Tous les corps de métier y sont représentés : terrassement, gros-œuvre, charpente, couverture, menuiserie, ossature bois, électricité, plomberie, chauffage, isolation / plâtrerie, peinture, aménagement intérieur, parcs / jardins et espaces verts, électroménager, automatisme.

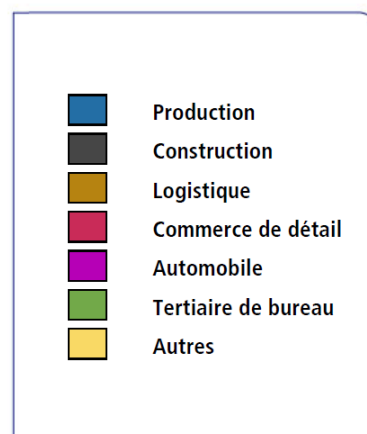
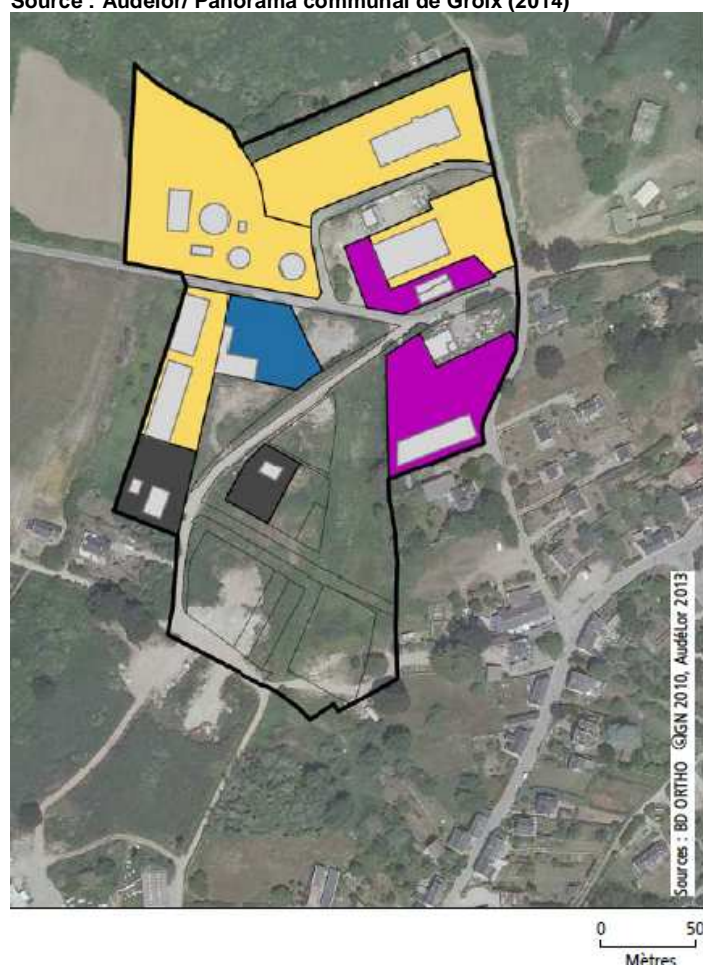
On compte également parmi les artisans de Groix : un salon de coiffure, deux salons d'esthétique, cinq boulangeries, ...

Par ailleurs, la zone d'activités du Gripp, la seule de la commune, est située à l'ouest de Port-Tudy. Elle s'étend sur 5 ha. On compte 35 emplois (estimation Audélor 2013) dans les 8 établissements implantés sur le site.

ENSEIGNE	ACTIVITE
Boterff	Gardiennage bateaux / caravanes
Centre de secours	Centre de secours
Conserverie et fumoir de l'île de Groix	Conserves de poissons et de crustacés
Lionel Baron	Menuiserie, charpente
SARL Boterff	Garage automobile
Service assainissement	Service assainissement
Services techniques Ville de Groix	Services techniques
Teixeira	Entreprise de bâtiment

Les activités présentes sur le site

Source : Audélor/ Panorama communal de Groix (2014)



• Bibliographie

Audélor, Sites d'activités du Pays de Lorient, commune de Groix, ZA du Gripp, 2013.

Audélor, Panorama communal de Groix, avril 2014.

Brigand Louis, Diagnostic territorial et économique des îles, janvier 2004.

<http://www.morbihan.cci.fr/economie-et-territoires>

http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/pressions/industrie.php

L'agriculture

• Définition

L'agriculture désigne l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation (Larousse, 2016).

• Le contexte régional

En 2014, l'agriculture occupe 69 680 actifs en Bretagne sur 28 712 exploitations. L'agriculture couvre 62% du territoire breton et joue donc un rôle essentiel dans l'aménagement de l'espace. L'agriculture bretonne est caractérisée par l'importance de ses productions animales. Elle est au premier rang des régions françaises pour les productions laitières, porcines et avicoles ainsi que dans le domaine des productions légumières. Par ailleurs, les activités agricoles se diversifient et offrent de nouveaux services grâce au tourisme rural : gîtes ruraux, accueil à la ferme, fermes-auberges...

Dans le Pays de Lorient, si l'extension urbaine de ces dernières décennies a pu fragiliser certaines exploitations, l'espace agricole occupe encore presque la moitié de la superficie du territoire. En 2010, le recensement général agricole (RGA) recense sur le Pays de Lorient 759 exploitations.

Plusieurs types d'agricultures coexistent :

- La production agricole principale sur le Pays de Lorient est la vache laitière. La production de bovins et lait, associée au polyélevage, représente plus de la moitié des exploitations (52%, source RGA).
- Les grandes cultures et le maraîchage (17% des exploitations) sont plus importants que sur le Morbihan et la Bretagne. C'est une spécificité du territoire.
- L'élevage porcin et l'aviculture représente 31% des exploitations.

Par ailleurs, la Bretagne est la 7^{ème} région française en nombre de fermes bio (Source : Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne). Entre 2009 et 2015, le nombre de fermes certifiées bio est passé de 1 050 à 2 000 et représentent aujourd'hui 5,5% des fermes bretonnes. Les surfaces en conversion continuent d'augmenter (52 030 hectares de surfaces bio et conversion en 2011, 70 000 hectares en 2015). On note une prédominance des systèmes légumes et lait : une ferme sur quatre est en production de légumes, une autre ferme sur 4 est un élevage de vaches laitières. Les circuits courts se développent : en 2014, 60 % des fermes bio bretonnes vendent tout ou partie de leur production en circuit court et 56% des fermes commercialisent leurs produits en circuit long.

Le « bio » progresse sensiblement depuis les années 2000. Le Pays de Lorient fait figure de pionnier au sein de la région :

- Avec 6,3 % des exploitations en agriculture biologique en 2010 (4% sur le Morbihan et la Bretagne), le Pays de Lorient se hissait au 2ème rang des Pays bretons bio derrière le Pays de Redon et Vilaine. En 2014, sur le Pays de Lorient, 8,5% des exploitations étaient en agriculture biologique.

- En 2010, l'agriculture biologique représentait 4,75% de la surface agricole utile (SAU) du Pays de Lorient, ce qui est supérieur à la moyenne française (4% fin 2012). En 2014, elle représentait 5,5% de la SAU du Pays de Lorient.

Par ailleurs, 20% des exploitations vendent tout ou partie de leur production en circuit court.

• L'agriculture sur l'île de Groix

Le diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture du Morbihan en 2013 mentionnait que sur les 1 482 ha que représente la superficie de l'île de Groix, l'agriculture occupait environ 20% du territoire, soit 300 ha de Surface Agricole Utile (dont environ 70 ha intégrés dans le périmètre Natura 2000).

La surface agricole utile exploitée se divisait en :

- 180 hectares de prairies,
- 50 hectares de cultures,
- 30 hectares de légumes (dont 7 000 m² de serres),
- 15 hectares de jachères.

Une partie de cette Surface Agricole Utile restait inexploitée et de nombreuses parcelles étaient envahies par des prunelliers.

Le diagnostic réalisé en 2013 par la Chambre d'Agriculture du Morbihan présentait, pour cette même année, une agriculture dynamique :

- 9 exploitations agricoles et 15 actifs recensés,
- 7 exploitations sur 9 faisant de la vente directe (à la ferme, sur les marchés de l'île et du continent, vente paniers) en légumes, viande bovine, fromage et pain,
- des exploitants assez jeunes, l'âge moyen des agriculteurs étant de 45 ans, 4 agriculteurs ayant plus de 50 ans.



Parcelles agricoles gérées par les agriculteurs en 2013 (source : TBM, 2013)

On recensait alors plusieurs types d'exploitation :

- 2 exploitations maraîchage et légumes de plein champ (vente directe sur l'île),
- 1 exploitation maraîchage et élevage bovin (vente directe sur l'île),
- 1 exploitation spécialisée en culture (vente sur le continent),
- 1 exploitation en chèvres laitières avec transformation en fromage (vente directe sur l'île),
- 1 exploitation en escargots avec transformation en produits frais et conserves (vente directe sur l'île et sur le continent),
- 1 exploitation maraîchage et céréales/fabrique de pain,
- 1 exploitation en moutons,
- 1 ferme balades équestres.

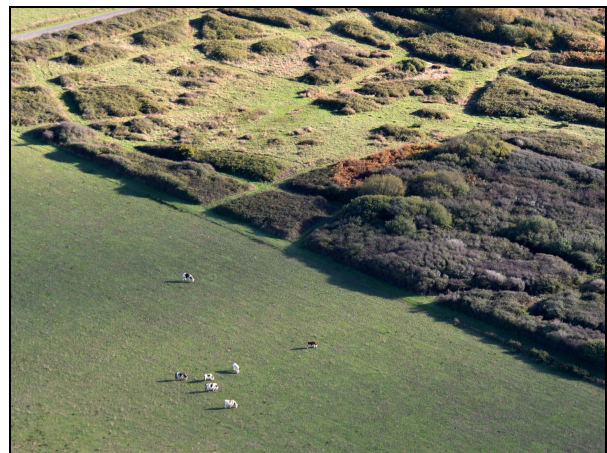
Les trois dernières exploitations mentionnées ci-dessus ayant cessé leur activité, l'agriculture groisillonne ne compte plus que 6 exploitations en fin d'année 2016. Elle demeure fragile et se heurte à des difficultés de plusieurs ordres :

- des difficultés géographiques : l'insularité pose des problèmes de surcoût de transport tant pour la production agricole que pour l'élevage.
- des difficultés foncières : l'installation de bâtiments agricoles du fait de la loi littoral, les indivisions et le poids du prix du foncier, la cohabitation avec les espaces naturels protégés, les zones de protection des captages d'eau.

Par ailleurs, on note la présence d'une vingtaine d'apiculteurs non professionnels.



Maraîchage et terres cultivées au nord de Locmaria



Elevage au sud de Créhal

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

• Pressions potentielles

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie et l'aménagement du territoire communal. Le simple entretien des paysages, la préservation de la biodiversité ainsi que l'équilibre écologique des milieux naturels dépendent notamment de la présence et de l'implication des agriculteurs.

La déprise agricole peut se traduire par le développement de fourrés (ajonc, sureau, prunellier, ronce, fougère...) au détriment de milieux ouverts tels que les prairies naturelles humides ou sèches. Cette uniformisation par la fermeture des milieux entraîne une banalisation de la flore locale et un déséquilibre entre les zones d'abris et les zones d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, invertébrés, mammifères tributaires de ces

milieux...). Certaines espèces telles que les lapins, les pigeons, les faisans et les rats peuvent alors se reporter sur les parcelles agricoles provoquant des dégâts et contrariant la mise en culture. Ceci est accentué par l'absence de prédateurs naturels sur l'île.

- **Les dégradations engendrées par l'activité et observées sur le site Natura 2000 « Ile de Groix »**

La déprise de l'activité agricole de ces dernières décennies a entraîné progressivement un enrichissement des espaces et une fermeture des milieux, une modification des habitats naturels, un appauvrissement des écosystèmes (perte de diversité).

- **Les initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable**

L'image de Groix et de l'agriculture groisillonne, très positive, ainsi que la très forte proportion d'exploitations en bio sont propices à la vente de produits en circuits courts.

L'évolution des milieux naturels et des espaces agricoles, au début des années 2000, a amené Lorient Agglomération et la commune de Groix à intervenir pour accompagner un projet de développement agricole et de maintien du bon état de conservation des espaces naturels. La participation des agriculteurs à la gestion de l'espace s'est traduite par des actions d'ouverture de milieux : bandes enherbées autour des parcelles, défrichages de parcelles pour conversion en prairies permanentes. Malgré une reconquête des espaces agricoles amorcée en 2008 et l'installation de nouvelles exploitations, le risque de déprise reste important.

Par ailleurs, des démarches sont engagées pour arrêter l'épandage des boues des stations d'épuration sur les terres agricoles (elles seront exportées sur le continent).

Depuis 2015, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'île de Groix est porté par Bretagne Vivante. Ce PAEC doit permettre aux agriculteurs d'engager des actions pour gérer et valoriser des milieux en recréant notamment des mosaïques paysagères dans l'espace agricole. Prévu pour durer cinq années, il concerne 3 agriculteurs.

- **Bibliographie**

AUDELOR, Les secteurs agricoles stratégiques à préserver du Pays de Lorient - Phase 1 : Diagnostic territorial et identification des secteurs à enjeux, Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, 2013.

AUDELOR, Pré-diagnostic du SCOT, Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, 2016

Chambre d'Agriculture du Morbihan, Animation et accompagnement de la politique de développement agricole de la commune de Groix, Rapport d'étape, 2013.

TBM, Etudes sur les espaces agronaturels, Lorient Agglomération, 2013.

<http://www.agriculteurs56.com/>

<http://www.agrobio-bretagne.org/espace-bio/les-chiffres-de-la-bio/>

<http://www.agrimetiers.com/production.php>

Les déplacements / la mobilité

• Définition

Le déplacement est le mouvement d'une personne d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée. Un déplacement peut recouvrir l'usage d'un ou plusieurs modes de transport : routier, aérien, ferroviaire, fluvial... Parmi ces différents modes, le transport routier est le plus développé mais surtout le plus polluant. Pour les déplacements à longue distance, la voiture prime sur les transports collectifs urbains, contrairement aux déplacements locaux. Les transports doux (marche, vélo) caractérisent tous les modes de transports sans moteurs. Les modes doux non polluants et générant peu de nuisances, apparaissent comme une solution idéale pour les trajets courts.

• Contexte régional / national

L'enquête nationale Transports et Déplacements réalisée en 2008 par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, indique que :

- Près de dix millions de déplacements locaux sont réalisés quotidiennement du lundi au vendredi par les 2,8 millions de bretons âgés d'au moins 6 ans. Chaque breton réalise ainsi une moyenne de 3,5 déplacements quotidiens. La Bretagne est le territoire français dans lequel les habitants sont le plus mobiles. Cette mobilité plus importante peut s'expliquer notamment par un taux d'emploi supérieur au taux national.
- Ces 3,5 déplacements quotidiens par habitant représentent un total de 28,7 kilomètres qui sont parcourus en 55 minutes (soit à une vitesse moyenne de 31,3 km/h).
- En Bretagne, la voiture est utilisée pour réaliser 72 % des déplacements locaux les jours de semaine. Cette proportion est plus élevée que la moyenne France de province (69,5 %) et, largement plus importante que la moyenne française en incluant l'Île de France (65 %).
- La marche à pied, deuxième mode de transport, représente en Bretagne, comme ailleurs en province, un cinquième des déplacements. L'utilisation des transports collectifs, des deux-roues et de la bicyclette est par contre sous-représentée sur le territoire breton.

• Les déplacements sur l'île de Groix

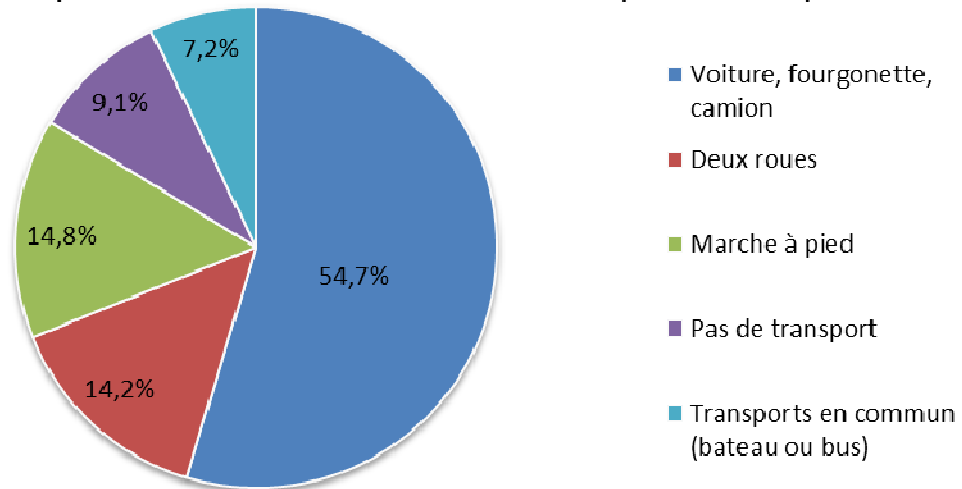
Déplacement quotidien de la population groisillonne

D'après l'INSEE (2013), 54,7 % des actifs vivant à Groix utilisent une voiture, une fourgonnette ou un camion pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui est peu par rapport aux moyennes de Lorient Agglomération (79,8%) et du Morbihan (82,7%). La marche (14,2%), le deux roues (14,8%) et les transports en commun (bus, bateau) (7,2%) sont en revanche beaucoup plus utilisés sur l'île que dans le reste du département.

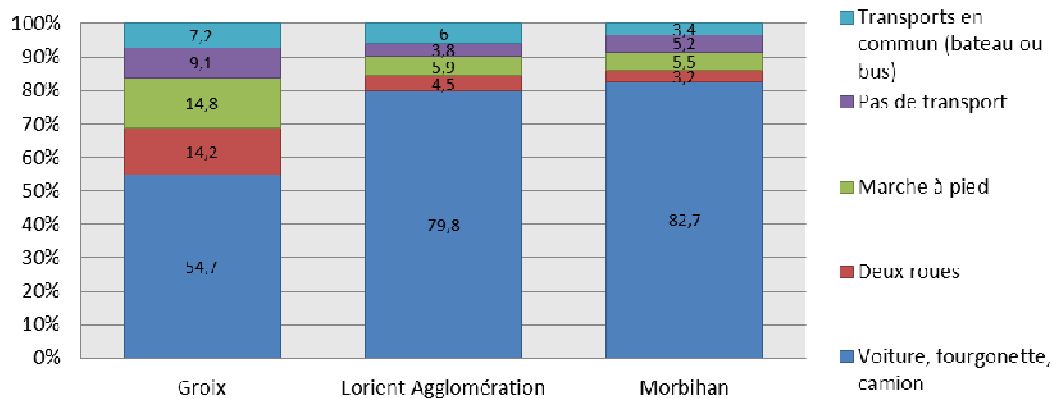
La proximité du lieu de travail des habitants, qui ne rend pas l'utilisation de la voiture obligatoire, explique en partie cette tendance (le taux d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est de 85,5% en 2013 (cf chapitre 2.2 – « Le contexte économique »).

L'enquête mobilité réalisée par l'Audelor (2016) indique qu'en matière d'équipements vélo, les groisillons sont mieux équipés avec 1,8 vélos par ménage que ceux de l'ensemble du Pays de Lorient – territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) (1,4 vélos par ménage).

Part (en %) des moyens de transport utilisés par les groisillons pour se rendre sur le lieu de travail en 2013 (Source: INSEE)



Part (en %) des moyens de transports utilisés par la population de Groix, de Lorient Agglomération et du Morbihan pour se rendre sur le lieu de travail (Source:INSEE)

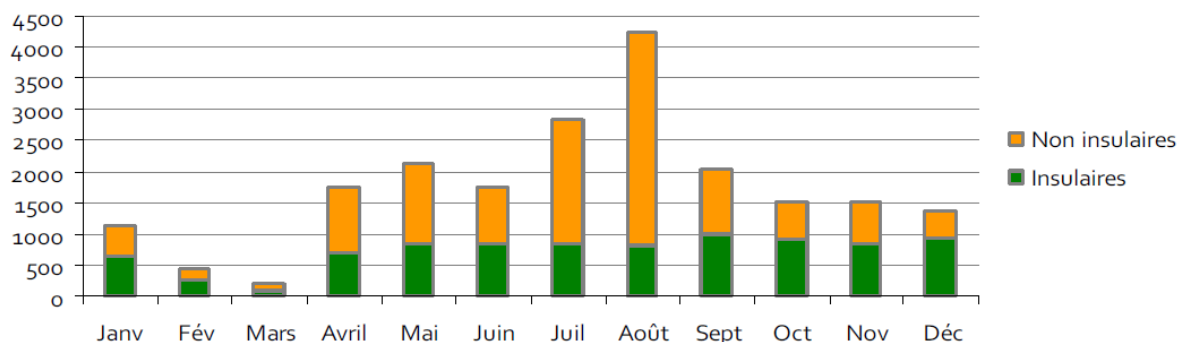


Les déplacements motorisés

La taille de l'île est suffisamment grande pour favoriser l'utilisation de la voiture, tant par les habitants permanents que par les résidents secondaires et par les touristes restant plusieurs jours.

L'étude réalisée par la commune de Groix en 2012, intitulée « Ile de Groix, élaboration de la stratégie de tourisme durable », mentionne que :

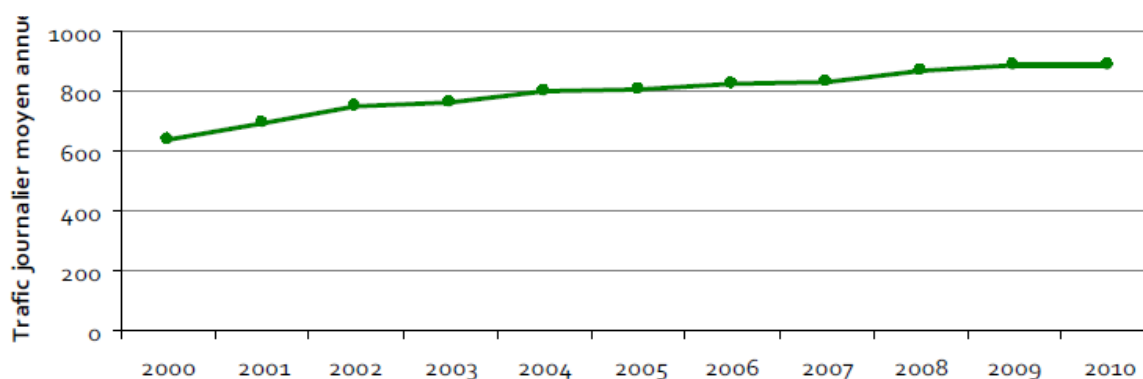
- Environ 19 500 véhicules ont débarqué à Groix en 2008 et 2009,
- 60 % d'entre eux appartenaient à des non-insulaires, soit environ 13 000 véhicules,
- 74 % des véhicules non-insulaires avaient débarqué entre avril et septembre.



Répartition annuelle et types de véhicules transportés sur la liaison régulière Lorient-Groix en 2010

Source : Compagnie Océane et mairie de Groix

Aussi, l'augmentation du trafic journalier moyen annuel, entre 2000 et 2010, semble traduire une augmentation du nombre de véhicules domiciliés sur l'île



Evolution des trafics moyens journaliers annuels sur la D202 entre 2000 et 2010

Source : Conseil Départemental du Morbihan et mairie de Groix

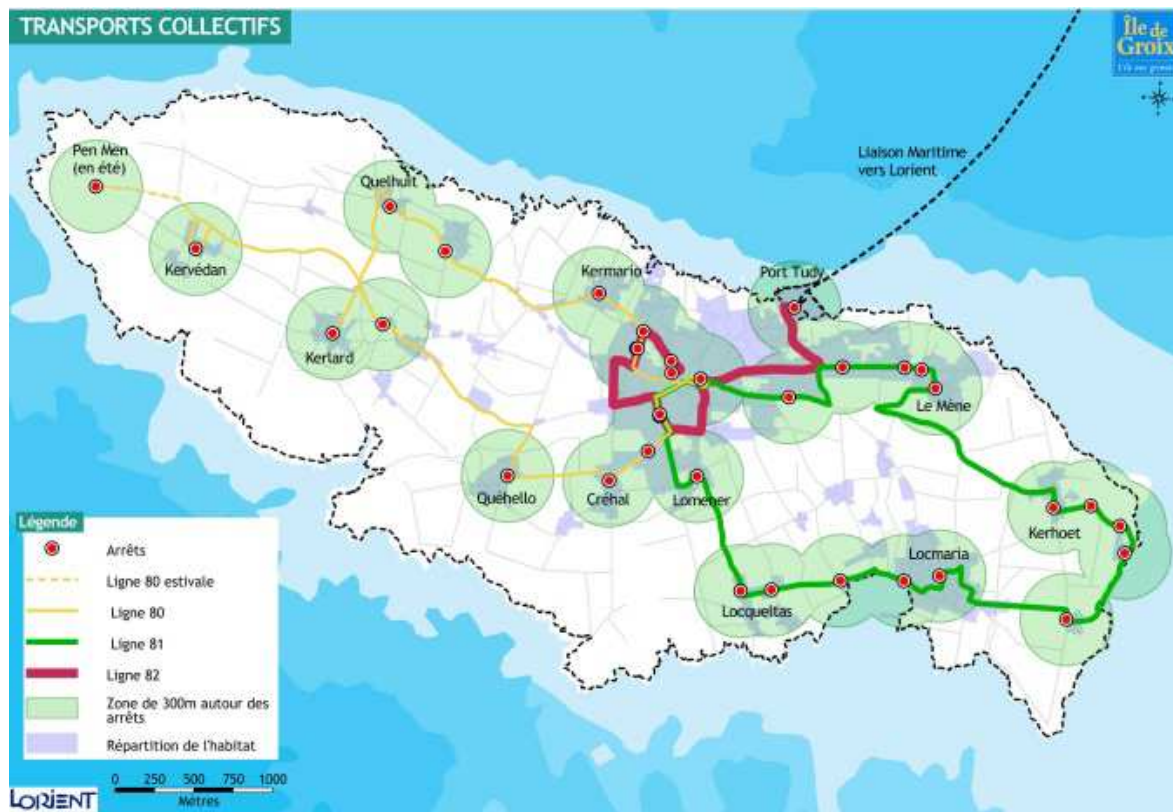
Par ailleurs, les loueurs (Coconut's location et Intermarché Groix Location) mettent à disposition des touristes des véhicules en pleine saison (une vingtaine de voitures et une vingtaine de scooters – source : Office du Tourisme de Groix). La circulation des véhicules à moteur est interdite sur les milieux naturels. Des aires de stationnement ont été aménagées autour de l'île, notamment à proximité des secteurs les plus emblématiques.

Le réseau de transport collectif public de la CTRL fonctionne sur 3 lignes à partir du bourg. Les lignes 80 et 81 desservent les deux circuits habituels (ligne 80 Piwisi pour la partie Ouest de l'île et ligne 81 Primiture pour la partie Est). La ligne 82 (terminus le bourg) assure la correspondance du premier et l'avant-dernier bateau à Port Tudy.

D'autre part :

- Groix Panoramique organise, de mai à septembre, des visites de l'île à la demande (Melin - Quelhuit - Pen Men - Trou de l'Enfer - Plage des Grands Sables) dans un mini-bus de 27 places,
- les sites les plus convoités sont desservis par un taxi privé.

Signalons également une initiative pour l'organisation de co-voiturage lancée par des habitants de Groix au printemps 2016 sous le nom de « En voiture, co ! ».



Le réseau de transport collectif de la CTRL à Groix (source : Lorient Agglomération, 2013)

Les déplacements non motorisés

La fréquentation des chemins de randonnée et des sentiers a connu une croissance forte ces dernières années.

La commune a réouvert un certain nombre de chemins intérieurs de remembrement, permettant ainsi de visiter en une journée les sites littoraux, mais également toute la partie intérieure de l'île et ses villages.

Trois circuits de Petite Randonnée (PR), partiellement inclus dans le périmètre Natura 2000, sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDRPR) et sont en cours de labellisation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) :

- le circuit de la Pointe des Chats (11 km),
- le circuit de la Pointe de l'Enfer (14 km),
- le circuit de Pen Men (10 km).

Par ailleurs, l'Association St Gunthiern propose et anime deux circuits de découvertes (à pied et en vélo) du petit patrimoine de l'île avec un accompagnateur.

L'usage du sentier côtier est limité aux piétons : la circulation sur le sentier côtier est soumise à la loi du 31 décembre 1976 concernant le libre accès au rivage de la mer et le cheminement continu le long du littoral. Toutes les propriétés riveraines du Domaine Public Maritime (D.P.M) sont grevées sur une bande de 3 mètres de largeur d'une servitude de passage destinée à assurer exclusivement le passage des piétons (Article L 160-6 à L 160-8, R 160-8 à R 160-33 du code de l'Urbanisme).



Les circuits de randonnées (source : Lorient Agglomération, 2013)

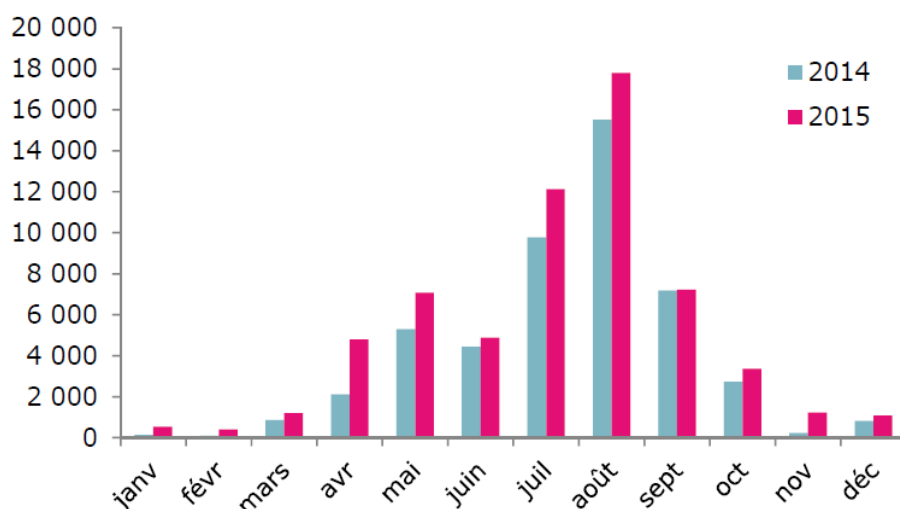
On distingue :

- **La promenade** qui se caractérise par des excursions de courtes durées. Elle est pratiquée par des habitants de l'île ou des visiteurs à la journée et s'effectue individuellement ou en famille sur les sites les plus appréciés, notamment la Pointe des Chats, la Pointe de Pen Men, le Trou de l'Enfer.
- **La randonnée**, dont le but est contemplatif ou sportif. Elle est pratiquée par des marcheurs qui s'engagent sur un parcours de plusieurs kilomètres nécessitant un minimum de préparation (cartes, eau, nourriture...) et un matériel adapté. Les randonneurs se réfèrent en général au « Guide de randonnée pédestre ».

Les randonneurs sont présents depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre. La fréquentation individuelle et familiale est plus importante en juillet.

Le compteur installé en 2012 par le Comité Régional de Tourisme de Bretagne sur le sentier littoral au niveau de la Pointe de l'Enfer indique pour l'année 2015 :

- 61 728 passages sur la période,
- 169 passages en moyenne par jour,
- 17 798 passages observés en août, mois le plus fréquenté sur la période, soit 574 passages par jour en moyenne,
- 66% des passages en semaine et 34% des passages le week-end.



Nombre de passages sur le sentier côtier au niveau de la Pointe de l'Enfer en 2014 et 2015 (Répartition mensuelle)

Source : Pôle Observatoire & Prospective du CRT Bretagne

Signalons également que les plagistes marquent de manière significative certains sites (trajets entre la plage et le lieu de stationnement) et que les pratiques naturalistes (observations botaniques et ornithologiques), organisées par Bretagne Vivante ou libres se concentrent principalement aux alentours de la Réserve Naturelle.



Le sentier côtier au niveau du Fort du Grognon

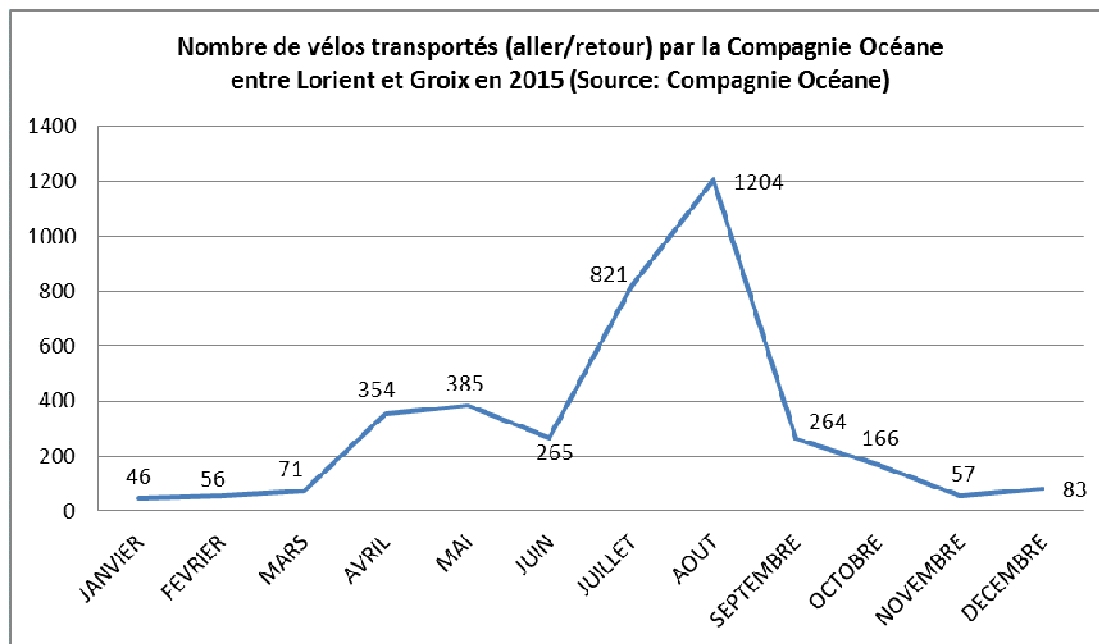
Photo : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

- **Les randonnées équestres** étaient exclusivement proposées par le centre équestre « La Licorne » installé à Kerbus. Il a cessé son activité en fin d'année 2016.

Plusieurs propriétaires privés de chevaux sont également présents sur Groix mais n'organisent aucune randonnée particulière ou groupée. Par ailleurs, du fait du transport maritime pour accéder sur l'île, aucun cavalier extérieur ne vient randonner.

- **La pratique du vélo** est, comme sur la majorité des îles, très courante et adaptée aux dimensions de Groix. Une grande majorité des pratiquants visite l'île en une seule journée. Les destinations privilégiées sont la Pointe des Chats, le Trou de l'Enfer et la Pointe de Pen Men.

La compagnie Océane joue un rôle dans la fréquentation cycliste de l'île en permettant le transport des vélos des particuliers à bord des navettes maritimes. Au cours de l'année 2015, 3 772 vélos ont débarqué à Groix. Le trafic est marqué par une forte saisonnalité : leur nombre est 26 fois plus important en haute saison qu'en basse saison.



Les pratiquants utilisent également les vélos proposés par les différentes structures de location pour découvrir Groix. Les loueurs de vélos, présents à Port-Tudy, sont actuellement au nombre de quatre : A Bicyclette, Bikini Bike, Coconut's Location et Vélo Vert. On compte environ 2 500 vélos en location (source : Office du Tourisme de Groix).

Le « schéma de liaisons cyclables » est en cours d'actualisation. Il avait été établi en 2005 par la commune de Groix avec la collaboration de Lorient Agglomération afin de stopper la fréquentation des sentiers littoraux tout en offrant un itinéraire de découverte de l'île. Pour faciliter les déplacements en vélo, et surtout leur stationnement, des emplacements pour vélos ont été aménagés à différents endroits dans le bourg et sur le littoral.

• Les pressions potentielles

L'île de Groix connaît, durant la période estivale et les week-ends du printemps, un apport de population important. L'attractivité de l'île entraîne une fréquentation touristique croissante depuis plusieurs années qui a pour conséquence d'augmenter de manière sensible les déplacements.

Les transports motorisés et les infrastructures peuvent exercer différentes pressions sur l'environnement, en matière de :

- fragmentation des espaces naturels,
- pollution atmosphérique et de climat,
- consommation énergétique,
- nuisances sonores.

La fréquentation des piétons peut être perturbante pour la faune (notamment au printemps, pendant la nidification des certaines espèces) et pour la flore (piétinement d'espèces végétales protégées). Le piétinement des promeneurs contribue aussi à entretenir la multitude des sentiers secondaires et à créer de vastes surfaces dégradées.

Les chiens participent aux dérangements des populations d'oiseaux, hivernants ou nicheurs. S'ils sont répétitifs ou trop intenses, ils peuvent entraîner l'abandon définitif des colonies ou des sites par les oiseaux. Les déjections canines entraînent, quant à elles, une eutrophisation qui modifie la nature des sols et qui favorise une végétation de milieu « riches », à croissance rapide et souvent envahissante, au détriment de la biodiversité.

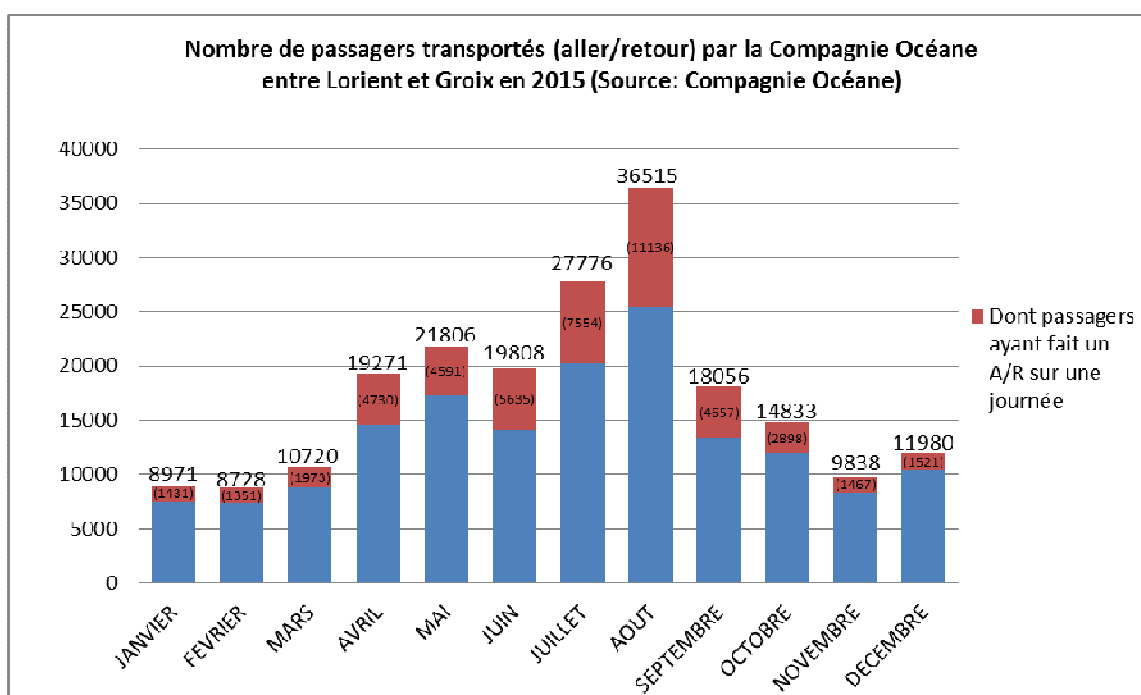
Le passage répété de vélos est susceptible d'accentuer une érosion de secteurs sensibles qui se conjugue à une érosion naturelle. Par ailleurs, le passage sur les chemins secondaires contribue au maintien de ces cheminements et à leur attractivité qui peut être dérangeante pour la faune.

Enfin, l'activité équestre peut provoquer un élargissement voire une dégradation des sentiers côtiers ainsi que sur les habitats naturels avoisinants.

• **Les dégradations engendrées par l'activité et observées sur le site Natura 2000 « Ile de Groix »**

Le trafic de passagers entre Lorient et Groix est marqué par une forte saisonnalité, liée en grande partie au tourisme estival. En effet, le nombre d'allers/retours est nettement plus important en été qu'en hiver puisqu'il est multiplié par plus de 4 entre février, mois pendant lequel le trafic est le plus faible, et août, mois pendant lequel le trafic est le plus important.

Notons également qu'en été, la part des passagers faisant un aller-retour sur une seule journée, est largement plus importante qu'en hiver. Au mois d'août, elle est de 30,5% contre seulement 12,7% en décembre, 15,5% en février ou 16% en janvier.



L'augmentation estivale de la population entraîne des problèmes de circulation (difficulté de déplacement, sécurité, pollution, capacités d'accueil des parkings insuffisantes) et portent préjudice au cadre de vie de l'île, à son environnement. Si aujourd'hui, l'accessibilité au littoral est limitée aux aires de stationnement positionnées bien en retrait du rivage, au début des années 2000, la situation était préoccupante. En effet, l'accessibilité des automobiles et des vélos au trait de côte entraînait des perturbations écologiques importantes sur le milieu naturel : les voies qui permettaient de longer les falaises et de traverser les landes s'élargissaient à mesure des dégradations tandis que les stationnements sauvages provoquaient de vastes surfaces dénudées.

- **Les initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable**

Depuis une dizaine d'années, des opérations ont été menées sur le site Natura 2000 pour canaliser le flux de visiteurs et pour éviter la surfréquentation et les dégradations parfois irréversibles du milieu.

La réalisation des aires de stationnement et la pose de barrières au niveau de la Pointe des Chats, du Trou de l'Enfer, de la Pointe de Pen Men,... ont permis d'organiser la fréquentation des véhicules et ainsi de limiter l'érosion des pelouses littorales.

La canalisation du public par la réalisation d'itinéraires et de discrets aménagements a permis de fermer des sentiers et de réduire la multiplication anarchique des chemins.

Afin d'empêcher les vélos de circuler sur le chemin côtier, des chicanes en bois ont été installées pour en interdire l'accès et des pose-vélos ont été implantés permettant ainsi aux cyclistes de laisser leur deux-roues à l'entrée du sentier.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation des visiteurs et des marcheurs se traduisent par la mise en place de mobiliers d'information et d'interprétation intégrés au paysage et par l'organisation de sorties naturalistes encadrées.

- **Bibliographie**

AUDELOR, Pré-diagnostic du SCOT, Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, 2016.

Commune de Groix, Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ile de Groix », 2004.

Bretagne Vivante, Plan de gestion 2016-2025, Réserve naturelle nationale François Le Bail, Ile de Groix, 2016.

Fédération Française de Randonnée Pédestre, Le Morbihan et les Iles, Topo-Guides édition 2016.

Fédération Française de Randonnée Pédestre, Le Morbihan à pied, Topo-Guides édition 2016.

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/entd_web2_cle09c22f-2.pdf

La gestion des espaces naturels

• Définition

La gestion des espaces naturels a pour objectif de préserver la qualité des sites, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des paysages mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Elle concerne des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison de l'abandon de pratiques traditionnelles (fauche, pâturage,...), d'un intérêt particulier ou encore des caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

• Contexte départemental / régional

Le Morbihan abrite une palette remarquable des différents milieux naturels présents à l'échelon régional : falaises, plages, dunes, marais littoraux, saumâtres ou d'eau douce, ruisseaux, prairies, remembrées ou bocagères, boisement de conifères, de feuillus ou mixtes, haies, landes...

L'Etat et les collectivités ont entrepris une politique d'action foncière complétée par des actions de protection, d'aménagement et de gestion de sites naturels, dans la perspective d'un développement durable du territoire.

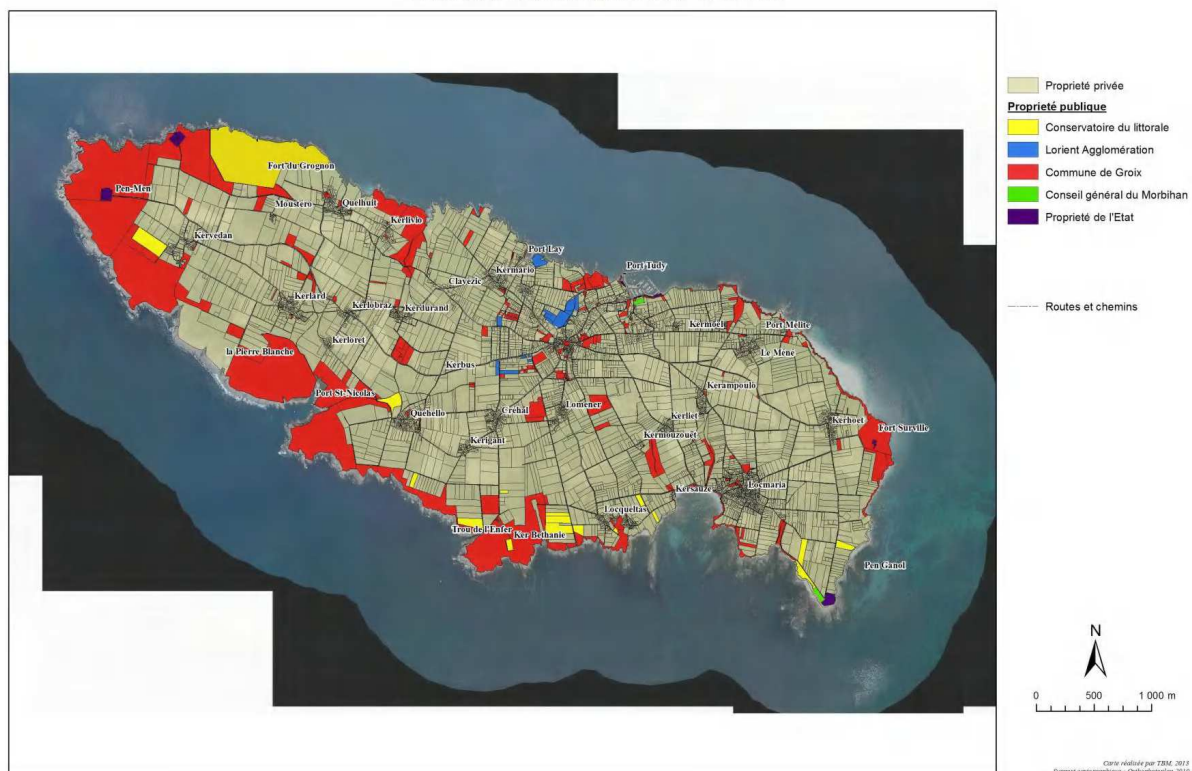
Diverses mesures ont été mises en place pour assurer la gestion des espaces naturels du Morbihan. Elles induisent un certain nombre de travaux et des budgets parfois conséquents. Les gestionnaires sont confrontés aux choix de restauration des biotopes, de gestion et des techniques de gestion des sites, leur entretien, sur le maintien ou la réintroduction de pratiques agricoles compatibles avec la protection des milieux, sur l'ouverture au public et l'accueil, la promotion et l'animation, l'information...

• La gestion des milieux naturels de l'île de Groix

A Groix, la préservation et la réhabilitation des espaces naturels passent par :

- **les acquisitions foncières.** Les parcelles publiques sont principalement propriété de la commune de Groix, du Conservatoire du Littoral et, dans une moindre proportion, de Lorient Agglomération, du Conseil Départemental du Morbihan et de l'Etat. Elles se situent notamment sur les abords du littoral.

- **les protections réglementaires** (Natura 2000 (ZSC), réserve naturelle nationale réserve de chasse, protection du patrimoine naturel au titre de la loi de 1930 (site inscrit / site classé).

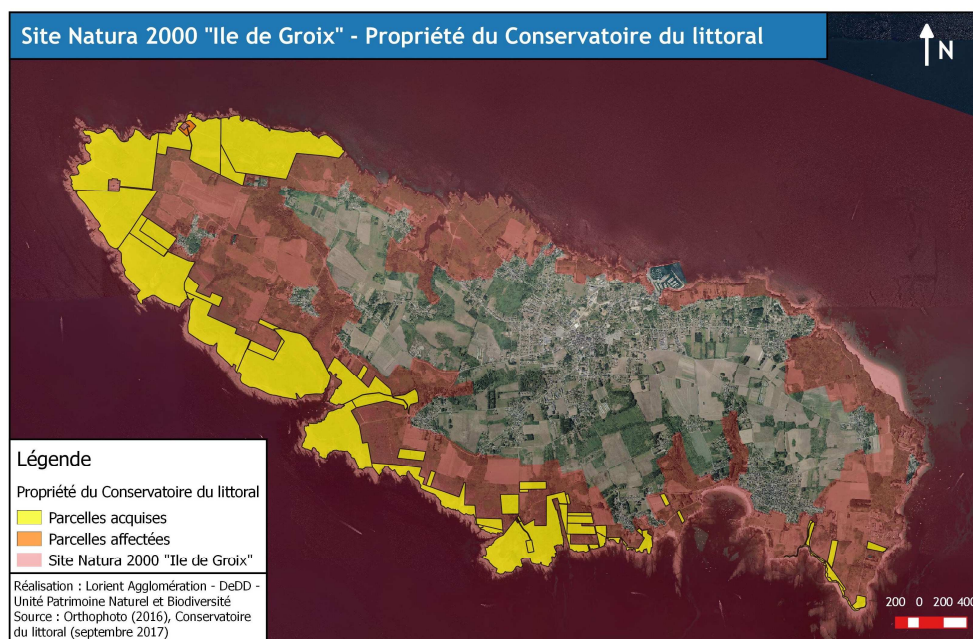


La maîtrise foncière (source : TBM, 2013)

La gestion des espaces naturels est réalisée par différents intervenants :

- la commune de Groix et le Chantier Nature et Patrimoine

Une grande partie des parcelles situées sur le rivage appartenait à la commune (environ 200 hectares – Cf. Carte ci-dessus La maîtrise foncière en 2013). La majorité de ces parcelles ont été cédées au Conservatoire du littoral en 2017 (Cf. Carte ci-dessous).



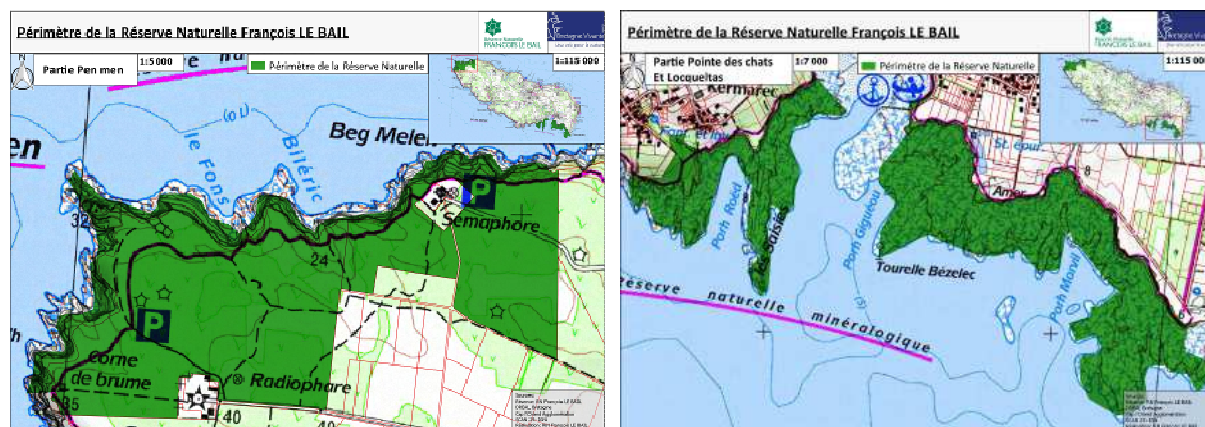
Propriétés du Conservatoire du littoral (source : Conservatoire du Littoral, 2017)

La gestion des terrains communaux et du Conservatoire du littoral est réalisée par le service technique de la commune. Un employé municipal encadre un *Chantier Nature et Patrimoine* (constitué de 6 personnes maximum ayant des contrats aidés de 6 mois). Les *Chantiers Nature et Patrimoine* sont des outils importants en matière d'insertion et visent à favoriser le retour à l'emploi de personnes bénéficiant des minimas sociaux.

- l'association Bretagne Vivante

La réserve naturelle nationale François Le Bail (99 hectares) a été créée en 1982. Sa gestion a été confiée à l'association Bretagne Vivante.

L'équipe de la Réserve (2 salariés à temps partiel) est aidée ponctuellement par une cinquantaine de personnes : 2 conservateurs bénévoles, 7 stagiaires, une quinzaine de bénévoles, 25 scientifiques et naturalistes, ainsi que le personnel administratif à Brest.



Périmètre de la réserve naturelle des sites de Pen Men / Beg Melen et de Locquetas / Pointe des Chats (source : Bretagne Vivante)

- le Conservatoire du Littoral

Aujourd'hui, le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'environ 250 ha situés principalement dans la partie sud et à l'ouest de l'île. Une partie des parcelles communales qui se trouvait dans le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral vient de lui être cédée en 2017 (environ 200 ha).

La convention de gestion entre la commune, Lorient Agglomération et le Conservatoire du Littoral, signée en 2008, a été renouvelée pour la période 2015-2019. Elle vient conforter le partenariat mis en place au cours des dernières années et le rôle de la commune comme gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral. L'encadrant du chantier Nature et Patrimoine a été désigné comme garde du littoral.

- les agriculteurs (cf fiche « Agriculture »)

L'agriculture occupe environ 20% du territoire, soit 300 ha de Surface Agricole Utile (dont environ 70 ha intégrés dans le périmètre Natura 2000). On compte aujourd'hui 6 exploitations sur l'île de Groix.

- les chasseurs

Les chasseurs sont regroupés au sein de l'Association de Chasse Communale (cf fiche « Chasse »). Elle compte 51 membres en 2016.

- l'association Saint-Gunthiern

Les membres de l'association interviennent depuis 1985 notamment dans l'entretien des lavoirs et la pose de panneaux de sensibilisation.

Les actions mises en œuvre concernant (cf carte) :

- **la gestion par l'ouverture des milieux naturels d'intérêt européen** :

- pour maintenir et restaurer les landes dans un état de conservation favorable (gyrobroyage et fauche de la lande, enlèvement de quelques pins au niveau de Pen Men),
- pour convertir les secteurs de fourrés en parcelles agricoles ou en prairie,
- pour favoriser le maintien de la population d'Agrion de Mercure sur le site du vallon de Fontenar (à proximité de Gadoéric).

Carte à venir :

La cartographie sera réalisée dans un deuxième temps, suite à la réunion avec les groupes de travail

- **la maîtrise de la fréquentation**. Des aménagements visant à limiter la circulation des voitures et des vélos sur les pelouses littorales (barrière, pose-vélo, suppression de route, panneaux d'information,...) ont été réalisés sur les sites du Trou du Tonnerre, du Camps des Gaulois, de la Pierre Blanche, de Saint-Nicolas, du Trou de l'Enfer, du sentier côtier de Locmaria à la Pointe des Chats, de Pen Men...

- **la suppression d'espèces végétales envahissantes** (Griffes de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon).

- **l'acquisition de connaissance scientifique** : inventaires de la faune et de la flore et suivis écologiques qui mettent en évidence l'effet bénéfique des actions de gestion menées sur les milieux naturels littoraux initialement dégradés.

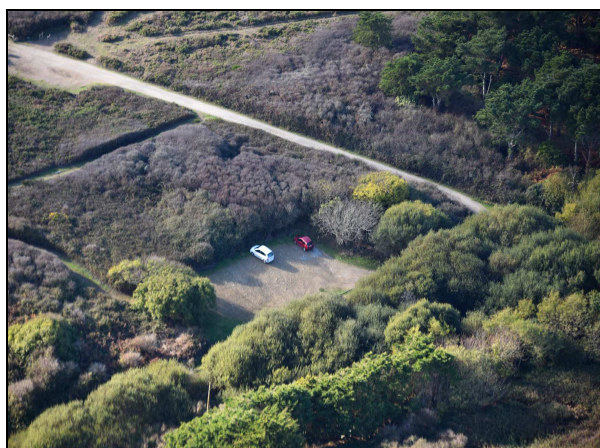
- **la maîtrise de l'érosion côtière**, en adaptant les usages pour limiter la dégradation des milieux jouxtant le sentier côtier (notamment le recul du sentier côtier).

- **le nettoyage manuel des plages**.

- **la sensibilisation** (actions pour favoriser la nidification du Gravelot à collier interrompu) et **la communication** (réalisation d'outils pédagogiques pour découvrir la faune et la flore de Groix).



L'ouverture des milieux naturels
au niveau des landes et du bois de pin de Beg Melen



La maîtrise de la fréquentation
au niveau du Trou du Tonnerre
(création d'une aire de stationnement et pose de barrières)



**La maîtrise de l'érosion côtière
entre Locmaria et la Pointe des Chats
(recul du sentier côtier)**



**La maîtrise de la fréquentation
au niveau de la Pointe des Chats**

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

Le rôle de la commune

Le service technique de la commune a un rôle essentiel au sein du dispositif de gestion mis en place. En raison de la parfaite connaissance du site dont il a la charge, au travers de multiples observations, il est un acteur à part entière de la gestion. Il intervient au moindre dysfonctionnement, propose et participe à la conception des aménagements, suit les travaux, et évalue leur effet, leur adéquation par rapport aux objectifs visés. Il se révèle comme un véritable relais entre les différents acteurs sur le site (agriculteurs, chasseurs, institutions,...).

Le service technique de la commune assure au quotidien avec le *Chantier Nature et Patrimoine* l'aménagement et l'entretien des espaces naturels, ainsi que la restauration du petit patrimoine bâti. Les activités du *Chantier Nature et Patrimoine* participent donc à la préservation du patrimoine naturel et culturel à travers une mission d'intérêt social.

L'équipe est mobilisée sur les sentiers côtiers :

- pour l'entretien de la végétation (fauche, débroussaillage, élagage, taille de haie),
- pour la surveillance, l'entretien, et la mise en sécurité des secteurs menacés par l'érosion côtière. Citons par exemple :
 - la surveillance au niveau de la passerelle située sous le camping,
 - la déviation du sentier au niveau de la plage des Grands Sables ou entre Port-Lay et Port Melen suite à des éboulements,
 - la fermeture du sentier au niveau de la plage des Sables Rouges.

Elle intervient également dans des opérations :

- de ramassage manuel des macro-déchets sur toute l'île (notamment en été avec les enfants de la colonie de vacances de la Ville de Colombes). Un nettoyage bi-mensuel des plages est effectué entre la Pointe des Chats et Locmaria ainsi que entre Kersauce et Locquetas. Les déchets sont ensuite exportés vers la déchetterie. **A vérifier**
- d'enlèvement de nids de frelons asiatiques (une quinzaine en 2016).
- de suivi et d'entretien des panneaux d'information et de sensibilisation (Pointe de l'Enfer, Pointe des Chats,...) ainsi que du mobilier visant à limiter la circulation des voitures et des vélos (barrières, poses-vélos, chicanes,...).

- d'entretien de la végétation sur les parcelles communales (comme par exemple à proximité du barrage de Port Melin) et de suppression de plantes invasives (Griffes de sorcière, Herbe de la pampa, Baccharis,...).
- d'entretien du petit patrimoine, notamment les lavoirs et les fontaines en collaboration avec l'association Saint-Gunthiern.
- de conservation des habitats de falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (étude de fréquentation, aménagement de sentiers de canalisation du public, maîtrise d'ouvrage du suivi de l'évolution botanique des landes et pelouses).
- d'amélioration des connaissances scientifiques (maîtrise d'ouvrage du suivi botanique).
- de police municipale (respect de la réglementation).

Le rôle de l'Association Bretagne Vivante

La Réserve Naturelle comprend deux secteurs : le secteur de Pen Men / Beg Melen et le secteur de Locqueltas à la Pointe des Chats. Par ailleurs, une maison de la réserve naturelle accueille les visiteurs dans le bourg de Groix (muséographie, boutique, bibliothèque) et des animations sont proposées toute l'année pour le grand public.

L'Association Bretagne Vivante réalise plusieurs missions :

- la surveillance et la protection du patrimoine géologique,
- un nettoyage bi-mensuel des plages entre la Pointe des Chats et Locmaria,
- la conservation des habitats : réalisation de suivis botaniques des landes et pelouses de Pen Men, Stong ar Mar, Pointe de l'Enfer et Pointe des Chats,
- le suivi de l'érosion côtière,
- la protection des colonies d'oiseaux marins nicheurs (suivi de la nidification),
- l'amélioration des connaissances scientifiques (inventaires faunistiques et floristiques, constitution d'une base de données naturalistes),
- de l'entretien, de la signalétique et du remplacement des barrières et chicanes sur la Réserve Naturelle,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (animations et expositions permanentes et temporaires à la maison de la Réserve Naturelle).

Par ailleurs, une garde commissionnée et assermentée est chargée de rappeler et de faire respecter la réglementation sur la réserve naturelle, notamment en matière de prélèvement de galets, de circulation de personnes ou véhicules hors des zones autorisées, de dégradation des infrastructures de la réserve (panneaux, plots de balisage...), de dépôts de déchets et encombrants....

Le rôle de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération intervient dans les opérations :

- de conservation des habitats de falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (étude de fréquentation, aménagement de sentiers de canalisation du public, suivi de l'évolution botanique des pelouses entre le Trou du Tonnerre et de la pointe des Chats, suivi de l'érosion côtière),
- d'amélioration des connaissances scientifiques (cartographie des zones d'habitats naturels à l'échelle de l'île).

• Les pressions potentielles

Les milieux naturels sont fragilisés par la pression urbaine, le développement des activités économiques et de loisirs (espaces ouverts au public), l'abandon de pratiques traditionnelles (fauche, pâturage,...).

• Les initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable

Sur l'île de Groix, le périmètre Natura 2000 s'étend sur la quasi-totalité de la frange littorale.

La mise en place d'une gestion durable passe par l'élaboration d'une politique d'aménagement et de gestion élaborée avec la participation de tous les acteurs locaux. Celle-ci repose sur l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), qui, dans ses actions et leur suivi administratif, technique et scientifique, implique la présence sur l'île de ressources humaines.

La majorité des actions prévues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 (validé en 2004) ont été mises en oeuvre par :

- Les agents de la DEDD (Direction de l'Environnement et du Développement Durable) de Lorient Agglomération,
- Les agents et élus de la commune de Groix,
- Les salariés et bénévoles de l'association Bretagne Vivante, gestionnaire de la réserve naturelle François Le Bail.

De nombreux autres acteurs ont réalisé des actions : DREAL Bretagne, Conservatoire du littoral, Agence des Aires Marines Protégées, société de chasse de Groix, association de Saint Gunthiern, AUMIG, Club de plongé Subagrec, universités de Brest...

• Bibliographie

Bretagne Vivante, Réserve Naturelle François Le Bail / Rapport d'activités 2015.

Bretagne Vivante, Plan de gestion 2016-2025, Réserve naturelle nationale François Le Bail, Ile de Groix, 2016.

Commune de Groix, Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ile de Groix », 2004.

Lorient Agglomération, Evaluation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ile de Groix », document de travail 16 octobre 2015

La gestion de l'eau

• Définition

La ressource en eau est indispensable à la croissance et à la subsistance de toute vie végétale, animale et humaine et elle joue un rôle majeur dans le développement économique d'un territoire. L'eau est aussi vecteur potentiel de maladies et de pollutions.

La gestion de l'eau est partagée par de nombreux acteurs, notamment des collectivités territoriales, et elle passe par la réalisation et l'utilisation d'ouvrages durablement performants.

Elle consiste :

- à alimenter les populations en eau douce de qualité et à préserver les équilibres écologiques et les populations des risques sanitaires.
- à garantir par des moyens techniques performants le retour au milieu naturel d'une eau dont les qualités satisfont aux exigences sanitaires et environnementales.

• Contexte départemental

L'eau potable du Morbihan est issue à 80 % des rivières et à 20 % des réserves souterraines. Les ressources principales du Morbihan sont le Blavet, l'Oust et la Vilaine. L'approvisionnement est assuré grâce à 16 usines de traitement d'eau de surface et 40 stations d'eaux souterraines. Les principales usines sont interconnectées et participent à la sécurisation et à la mutualisation de l'approvisionnement à l'échelle départementale.

Il existe deux types d'assainissement des eaux usées selon que l'immeuble est raccordé ou non à un réseau public. En Morbihan, 2/3 des foyers sont raccordés au réseau public tandis que 1/3 dispose d'une installation individuelle. Le réseau public collecte les eaux usées et les achemine vers une station d'épuration. Le Morbihan compte près de 250 stations d'épuration collectives. Les services d'assainissement collectifs sont gérés soit par les communes, soit par des groupements (communautés de communes, syndicats...). (source : Conseil Départemental du Morbihan)

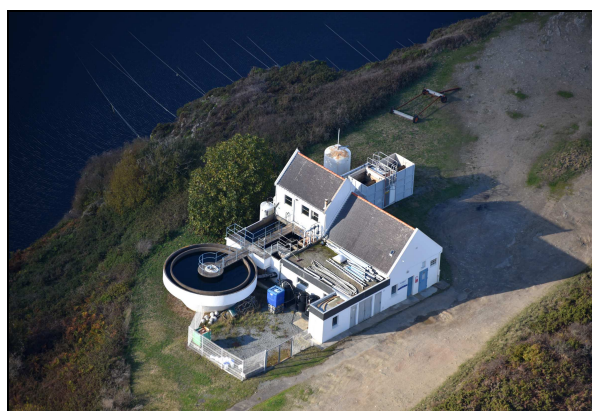
• La gestion de l'eau à Groix

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compétences en eau potable et assainissement ont été transférées à Lorient Agglomération par les communes membres. La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.

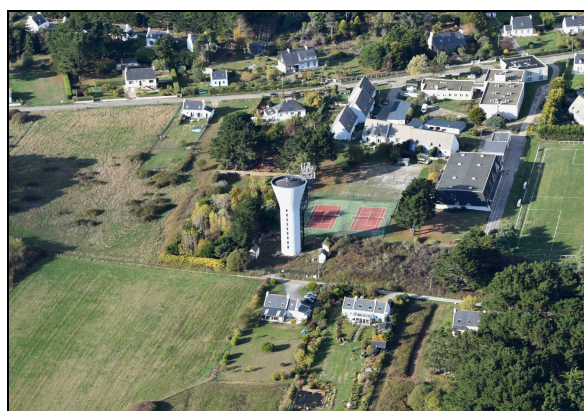
L'alimentation en eau potable de la commune de Groix est assurée à partir des ressources propres de l'île qui sont constituées par une prise en retenue artificielle au barrage-réservoir de Port Melin, et trois forages situés respectivement à Pradino, Kerdurand et Kermouzouet. Un quatrième forage est en projet à Kerdurand pour assurer la sécurité en adduction d'eau destinée à la consommation humaine.

Lorient Agglomération a confié, par contrat d'une durée de 3 ans (jusqu'en 2017), la gestion de la production et de la distribution à Véolia.

Le barrage de Port Melin (hauteur : 17 m, largeur : 70 m), de type multi-voûte à contreforts, a été construit en 1966 en travers d'un vallon encaissé. La retenue est utilisée pour faire face à l'afflux touristique estival.



Station de traitement de Port Melin



Château d'eau de Créhal

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

Les eaux prélevées (eaux superficielles et souterraines) sont dirigées vers la station de traitement située sur le coteau en rive droite du barrage de Port Melin (un déménagement de la station de traitement de Port Melin vers Créhal est en projet). Les trois forages sont utilisés tout au long de l'année, et le barrage est utilisé en appoint lors des pics de consommation.

Le volume d'eau à consommer est stocké à Créhal dans le réservoir semi-enterré (d'une capacité de 1 000 m³) et dans le château d'eau (d'une capacité de 500 m³).

Malgré les quantités limitées d'eau disponible, l'île bénéficie d'une autonomie d'approvisionnement et parvient à faire face à la demande. Du point de vue quantitatif, l'alimentation en eaux brutes par les trois forages et la retenue de Port Melin en appoint est suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable de la population groisillonne, que ce soit en période hivernale (débit moyen de 500 m³/j) ou en période estivale (pointe de débit à 1 400 m³/j).

En saison estivale, les trois forages sont un peu moins exploités pour assurer la recharge de la nappe.

En 2015, le prélèvement annuel qui représente le volume mis en distribution est de 214 463 m³ (barrage : 69 263 m³, forages : 145 200 m³) pour une consommation de 150 156 m³. Cette capacité de prélèvement permet de desservir 2 736 abonnés (au 31/12/2015). La consommation moyenne est estimée à Groix à 151 litres par habitant et par jour contre 132 litres par habitant et par jour à l'échelle de l'agglomération de Lorient (source : Lorient Agglomération).

La longueur du réseau de distribution est de 102 kilomètres.

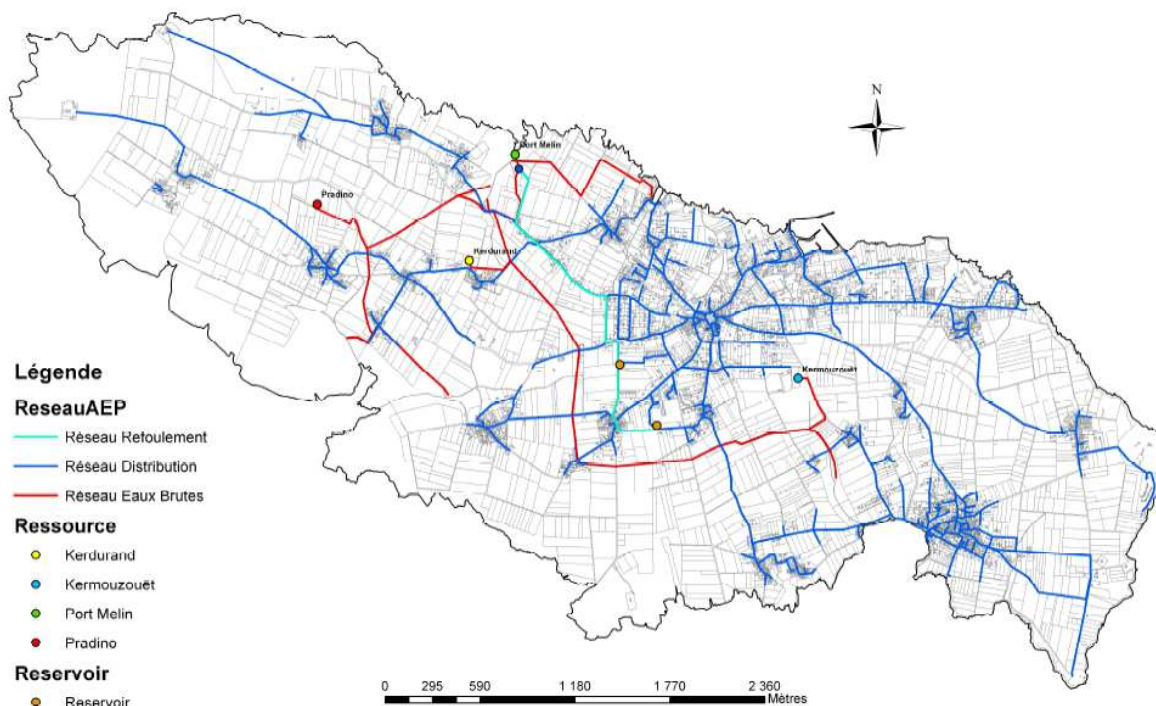


Schéma du réseau d'eau potable de la commune de Groix (IRH/Lorient Agglomération, 2011)

Les forages ont pour objet d'améliorer le potentiel de la ressource en eau sur l'île de Groix, d'une part, et, d'autre part, de produire une eau de meilleure qualité que celle de la retenue de Port Melin. A ce jour, aucun périmètre de protection ni aucune autorisation de prélèvement n'ont été mis en place. Cependant, les dossiers relatifs aux périmètres de protection sont en cours d'élaboration.

Des périmètres de protection des captages ont été proposés sur chacun des sites, pour protéger la ressource en eau.

On distingue trois types de périmètre :

- Un périmètre de protection immédiate, dont les limites sont établies afin de prévenir toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages. Les terrains compris dans ce périmètre sont clôturés, sauf dérogation. Toutes activités, installations et tous dépôts y sont interdits en dehors de ceux qui sont exclusivement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique.
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel sont interdits les activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine. Les autres activités, installations et dépôts peuvent faire l'objet de prescriptions prévues dans l'acte déclaratif d'utilité publique et sont soumis à une surveillance particulière. A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée toutes

installations, tous ouvrages, travaux ou activités sont soumis à autorisation. Le périmètre doit être suffisant pour assurer une protection efficace du captage.

- Un périmètre de protection éloigné à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts qui, compte tenu de la nature des terrains, présentent un danger de pollution pour les eaux prélevées ou transportées, du fait de la nature et de la quantité de produits polluants liés à ces activités, installations et dépôts ou de l'étendue des surfaces que ceux-ci occupent.

Le réseau d'assainissement de l'île de Groix est bien développé puisque l'ensemble des zones d'habitat (y compris les villages), ainsi que les campings, sont raccordés au réseau public. Seulement une quarantaine d'habitations n'est pas raccordée.

Les installations sont constituées de :

- 23 stations de refoulement,
- 1 station d'épuration située à Locmaria et d'une capacité de traitement de 2 000 équivalents habitants,
- 1 station d'épuration située au nord du bourg, au Gripp et d'une capacité de traitement de 4 000 équivalents habitants.
- 2 stations d'épuration par lagunage situées à Kerlard et Quelhuit.



Les stations d'épuration du Gripp et de Locmaria

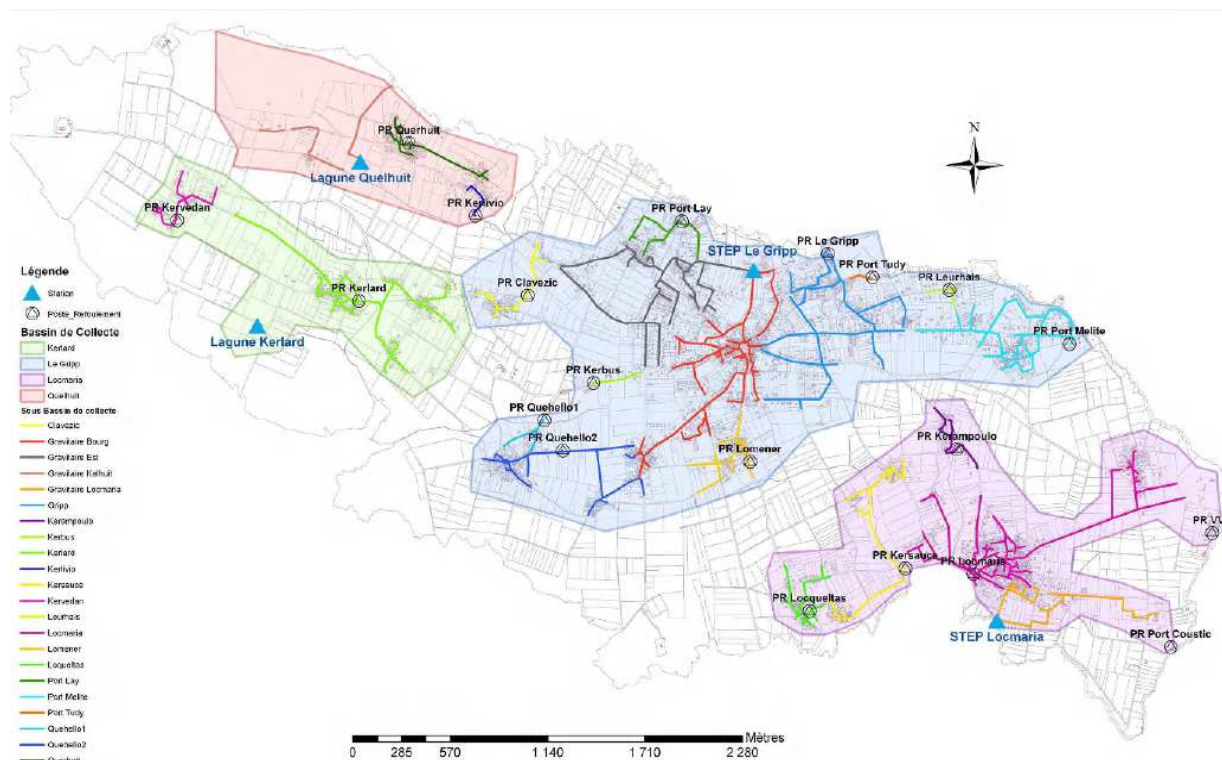


Les stations d'épuration par lagunage de Quelhuit et de Kerlard

Photos : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

Les boues issues du traitement sont, après avoir été épaissies, stockées sur place pour être ensuite épandues sur les terres agricoles cultivées. Le plan d'épandage concerne une centaine d'hectares, soit un tiers des surfaces agricoles.

Jusqu'au 31/12/2017, Véolia assure la gestion de l'ensemble des installations du réseau d'assainissement de l'île de Groix.



Décomposition du réseau de la commune de Groix en bassins et sous-bassins de collecte (IRH/Lorient Agglomération, 2011)

• Pressions potentielles

Les pressions potentielles pressenties sur le milieu naturel concernent le débordement des stations, l'eutrophisation des milieux, la surcharge des sols en nutriments.

Par ailleurs, le prélèvement des eaux superficielles et souterraines pourrait entraîner un assèchement de la nappe et des cours d'eau.

• Initiatives d'amélioration des pratiques

Projet d'exportation et de traitement des boues des stations d'épuration sur le continent.

A ce jour, aucun périmètre de protection ni aucune autorisation de prélèvement n'ont été mis en place. Cependant, les dossiers relatifs aux périmètres de protection sont en cours d'élaboration.

• Bibliographie

IRH Ingénieur Conseil, Schéma Directeur d'Assainissement, Phase 1, Pré-diagnostic du système d'assainissement, Rapport provisoire, Commune de Groix, 2011

IRH Ingénieur Conseil, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, Phase 1 Etat des Lieux et prospectives, Commune de Groix, 2011

<http://www.morbihan.fr/les-services/environnement/leau-dans-le-morbihan/leau-potable/>

La gestion des déchets

• Définition

La gestion des déchets regroupe la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final.

• Contexte

D'après l'Observatoire régional des déchets en Bretagne (GIP Bretagne-Environnement), en 2014, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) a été de 2 246 700 tonnes. On estime à 1 572 000 tonnes la production de déchets des établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés et à 376 300 tonnes la production de déchets de l'artisanat.

Le tonnage de DMA est toujours à la hausse en 2014 porté par l'augmentation des collectes de recyclables secs et celle des collectes en déchetteries et malgré la baisse régulière des tonnages collectés d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

La Bretagne se caractérise par un tonnage important de déchets verts collectés (calcul sur déchets verts et biodéchets) : 172 kg/habitant/an (soit 25 % du tonnage de DMA) contre 75 kg/habitant/an (soit 13 % du tonnage de DMA au niveau national).

Avec la loi NOTRe instaurée en 2015, l'élaboration, dans chaque région, d'un « plan régional de prévention et de gestion des déchets », doit être approuvé au plus tard le 8 février 2017. C'est désormais le Conseil régional qui se charge de cette mission avec le soutien de l'ADEME. Auparavant, 9 plans différents coexistaient en Bretagne. Sa volonté est de bâtir un plan régional de prévention et de gestion qui couvre toutes les catégories de déchets. L'objectif est de s'appuyer sur les actions déjà menées sur les territoires et de transformer les déchets en ressources à travers de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois.

• La gestion des déchets à Groix

Le service de collecte sélective des ordures ménagères est assuré par Lorient Agglomération. Les déchets ménagers une fois collectés sont acheminés à la station de transfert située sur le site de Kerbus (à proximité de la déchetterie). La station de transfert dispose de plusieurs caissons étanches (pour les ordures ménagères / pour les emballages et bouteilles plastiques) qui permettent, après le passage sur les bateaux de la Compagnie Océane, d'amener les ordures ménagères de Groix jusqu'à l'usine de Caudan pour être traités et valorisés.

La déchetterie de Kerbus est exploitée par Lorient Agglomération.

La possibilité est donnée aux habitants de Groix de déposer leurs déchets dans les bennes mises à leur disposition. Elle réceptionne (apport volontaire) les déchets triés par les particuliers, notamment le verre et les journaux magazines, la ferraille et les encombrants ainsi que les huiles, batteries et produits toxiques. Elle accepte également les déchets provenant de l'activité artisanale. L'évacuation des bennes vers le continent fait l'objet d'un marché avec une entreprise.

Il ne semble pas qu'il y ait d'impact négatif notable entre la gestion des déchets et les habitats d'intérêt communautaire terrestres. Cependant, le long de la route menant à la déchetterie de Kerbus, le vent entraîne parfois un éparpillement des déchets légers (provenant des remorques des usagers) sur les milieux naturels.

La pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers et des professionnels est interdite (suite à la circulaire du 18 novembre 2011). S'ils ne sont valorisés, ils doivent être déposés à la déchetterie de Kerbus ou bien à l'entrée du village de Locmaria (point de dépôt réservé aux personnes qui n'ont pas de véhicule pour se rendre à la déchetterie pour y déposer leurs déchets verts). Le compostage de biodéchets et de déchets verts est réalisé sur la plate-forme de compostage de Kerbus. Les deux types de compost obtenus, après analyse, sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs.

Signalons également que des opérations de nettoyage des plages sont réalisées régulièrement par le service technique de la commune de Groix et Bretagne Vivante pour ramasser les macro-déchets d'origine marine qui échouent (cf fiche « Gestion des espaces naturels »).



La déchetterie de Kerbus et plate-forme de compostage

Photo : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

• Pressions potentielles

Les menaces potentielles pressenties sur le milieu naturel concernent :

- l'ancienne décharge d'ordures de Quéhello, où des détritits hétéroclites (ordures ménagères, ferrailles) ont été déversés pendant des années au flanc de la falaise. Ce secteur, qui a été remblayé, est aujourd'hui suivi par le service Gestion et valorisation des déchets de Lorient Agglomération.
- le stockage de broyats, à proximité du barrage de Port Melin.
- l'arrivée de déchets à la côte (marées noires, contenus de conteneurs et autres déchets d'origine anthropique).
- le brûlage dans les jardins (risques d'incendie).
- les dépôts sauvages de déchets inertes ou de déchets verts.

• Initiatives d'amélioration des pratiques

Des colonnes semi-enterrées (pour la collecte sélective des déchets ménagers résiduels) sont en cours d'installation à Port-Tudy (4), à la salle des fêtes (2), dans le bourg (4) et à Locmaria (4).

Un projet de Centre technique de classe 3 (pour le traitement et le recyclage des gravats des entreprises) a du mal à se concrétiser en raison des difficultés rencontrées pour trouver un terrain adapté.

• Bibliographie

Lorient Agglomération, Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2016.

Observatoire régional des déchets en Bretagne / GIP Bretagne-Environnement, Chiffres clés des déchets en Bretagne, Avril 2016

La chasse

• Définition

La chasse désigne l'action de traque des animaux dans le but de les capturer ou de les abattre. Elle obéit aux dispositifs réglementaires relatifs au port et la détention d'armes ainsi qu'à l'organisation et la pratique de la chasse, en particulier : les dates d'ouverture et de fermeture, les horaires journaliers ainsi que les jours non chassés. Ceux-ci sont fixés chaque année par arrêté préfectoral.

La loi " chasse " du 26 juillet 2000, codifiée dans le Code de l'Environnement pour sa partie législative et dans le Code Rural pour sa partie réglementaire, fixe des limites très rigoureuses aux conditions d'exercice des divers modes de chasses pratiqués.

• Le contexte de la chasse en Bretagne et dans le Morbihan

Les chasseurs bretons sont environ 50 000. L'évolution générale du nombre de chasseurs bretons suit la tendance nationale, c'est à dire une érosion progressive des effectifs.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan est une association agréée au titre de la protection de la nature. Elle représente officiellement la chasse dans le département en tant que conseiller technique de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan structure la vie associative de la chasse. Elle contribue sur le terrain, auprès des chasseurs, à la mise en œuvre de la politique cynégétique du département. Les plans de chasse « petit gibier » (lièvre) et « grand gibier » (chevreuil, cerf) permettent de développer et de réguler les populations animales en tenant compte des différents impacts sur les acteurs locaux (dégâts aux cultures, risques de collision avec les véhicules, risques sanitaires).

Elle intervient également dans les travaux préparatoires en matière de projets d'aménagement (réalisation d'infrastructure routière, etc.) en proposant des solutions techniques pour réduire les impacts sur les espaces naturels et les espèces.

Elle assure ou coordonne la protection, l'aménagement et la gestion de milieux naturels (comme les zones humides du Grand et Petit Loc'h à Guidel, du Bégo à Plouhamel, etc.).

• La chasse sur l'île de Groix

La chasse est coordonnée par la Société Communale de Chasse (association loi 1901), adhérente à la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan. Elle compte 51 membres en 2016 (contre 103 en 2010 et 82 en 2013).

La chasse est pratiquée sur l'ensemble des espaces naturels non protégés. Elle est interdite aux alentours de Locmaria sur les Saisies (réserve de chasse maritime) et sur une partie des falaises de Pen Men au niveau de la réserve naturelle (cf carte). Les secteurs chassés sont situés sur les terrains de la commune (ils ont été récemment cédés au Conservatoire du Littoral) ainsi que sur les terrains de particuliers lorsque des baux ont été signés avec ceux-ci.

Carte à venir :

La cartographie sera réalisée dans un deuxième temps, suite à la réunion avec les groupes de travail

Chaque année, le calendrier de la chasse (elle s'étend en général de mi-septembre à fin février) est mis à la disposition des adhérents et les prélèvements maximums autorisés sont précisés :

Pour 2015-2016, ont été autorisés :

- 2 faisans par chasseur entre le 18 septembre et le 9 octobre, et 1 entre le 9 octobre et le 6 novembre,
- 1 perdrix par chasseur entre le 8 septembre et le 9 octobre,
- 5 lapins par jour et par chasseur,
- 3 bécasses par semaine et par personne.

Le petit gibier sédentaire recherché sur l'île est principalement le lapin, le faisan, la perdrix rouge, le pigeon ramier, la bécasse, la bécassine. Près de 600 lapins, 200 faisans et 40 perdrix ont été chassés en 2014-2015.

Des lâchers de perdrix et de faisans sont effectués chaque année afin d'augmenter les populations de gibier sédentaire. En 2016, ce sont une centaine de faisans et une centaine de perdrix qui ont été lâchées sur l'île.

La société de chasse est impliquée dans des travaux de réouverture de milieux. Chaque année, elle mène des opérations d'entretien (notamment par la réalisation d'une vingtaine de kilomètres de layons / environ 2 m de largeur) qui permettent de rajeunir la lande et les fourrés. Les chasseurs ont investi dans des machines spécifiques (gyrobroyeur), permettant d'entretenir ces milieux difficiles d'accès



Layons dans les fourrés et la lande, entre Kerlard et Kervédan

Photo : Erwan Le Cornec / Géos-AEL (novembre 2016)

• Pressions potentielles de la chasse sur les espèces et les habitats

Les activités humaines de pleine nature sont dans la grande majorité des sources de dérangement pour la faune. L'impact de ces dérangements est variable en fonction des espèces. A court terme ils peuvent se manifester par la fuite d'un individu (et donc indirectement par l'augmentation de ses dépenses énergétiques), par l'abandon d'une couvée ou nichée (pouvant conduire à un échec de reproduction)...

Par ailleurs, la pression de la chasse ne semble pas particulièrement forte sur le site, du fait du nombre relativement réduit de chasseurs. L'abondance d'espèces comme le lapin peut

notamment rendre impossible la réalisation de certaines cultures ou entraîner des dommages aux parcelles cultivées. Elle peut également provoquer une dégradation des pelouses littorales (piétinement, grattage ou creusement de terriers, broutage). L'action des lapins peut être variable en fonction de leur densité qui fluctue d'une année sur l'autre.

- **Bibliographie**

Chambre d'Agriculture du Morbihan, Animation et accompagnement de la politique de développement agricole de la commune de Groix, Rapport d'étape, 2013

<http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=131>

http://www.s-g-n.eg2.fr/Documents%20PDF/Vincent_1995_degradation_falaises.pdf

Les manifestations/animations culturelles et évènements ponctuels

• Définition

Les manifestations et les animations qui se tiennent sur le site Natura 2000 ou à proximité, peuvent concerner une ou plusieurs pratiques. Elles sont organisées de façon régulière ou ponctuelle par divers organismes, principalement des associations.

• Le contexte

En 2016, selon *Recherches & Solidarités*, 1,3 million d'associations sont actives sur le plan national, elles sont animées par 13 millions de bénévoles.

En Bretagne, le nombre d'associations en activité est estimé entre 65.000 et 70.000 (14 000 à 15 000 dans le Morbihan) et le nombre de bénévoles entre 640.000 et 700.000 (145 000 à 156 000 dans le Morbihan). Ceux qui interviennent régulièrement pour l'association (au moins une fois par semaine) représentent aujourd'hui 45% de l'ensemble des bénévoles (entre 290.000 et 320.000 en Bretagne, 58 000 à 62 000 dans le Morbihan).

En Bretagne, les créations d'associations au cours des 5 dernières années sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport, les loisirs, l'économie et l'environnement.

Répartition en 10 grands thèmes, des inscriptions des associations créées au cours des cinq dernières années

Source : Journal officiel. Traitement R&S

Inscriptions des créations par thème	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,9	22,6
Sports, activités de plein air	17,8	16,2
Loisirs	14,0	13,6
Social	5,7	8,1
Santé	4,7	4,1
Education, formation	4,6	5,7
Economie	5,3	4,4
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,4	2,2
Environnement, cadre de vie	4,0	3,4
Autres ⁽¹⁾	16,6	19,5
Total	100,0	100,0

(1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine

Dans le Morbihan, 2 053 associations emploient des salariés. La majorité d'entre elles, soit 57%, emploie moins de 3 salariés.

• Les évènements / animations / manifestations culturelles de Groix

Des animations et activités variées sont proposées tout au long de l'année par les 75 associations de l'île (fêtes, concerts, spectacles, animations commerciales, activités culturelles et sportives, visites du patrimoine,...). Ces associations font germer des projets collectifs, tissent du lien social et animent la commune.

Plusieurs d'entre elles, à travers leurs actions, participent d'une part à la préservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que des savoirs faire traditionnels et d'autre part, elles font découvrir ces patrimoines tant à la population locale qu'aux visiteurs occasionnels.

Les principales animations / manifestations de l'île sont :

- les actions de l'association **Saint-Gunthiern** (créée en 1985). Les bénévoles interviennent dans la sauvegarde, l'entretien et la mise en valeur du petit patrimoine (opérations qui favorisent le maintien de la population d'Agrion de Mercure), ainsi que dans l'animation et l'organisation de balades contées... L'association a publié deux topo-guides pour les randonnées pédestres et à vélo. Sept parcours différents de découverte des fontaines et lavoirs sont organisés avec un accompagnateur. Certains incluent la visite et la montée du phare de Pen-Men. Par ailleurs, l'association a participé aux trois « Randonnées du Patrimoine » organisée par la commune (accueil des participants, accompagnement de groupes lors des randonnées,...).

- les actions de de la **réserve naturelle nationale François Le Bail** (créée en 1982). Sa gestion a été confiée à l'association **Bretagne Vivante**. Elle assure une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les animations sont proposées par Bretagne Vivante pour faire connaître aux visiteurs les richesses naturelles des sites. En 31 années, ce sont 5 695 animations qui ont été réalisées dont 2 056 pour des classes, auxquelles 104 036 personnes ont participé. Depuis son ouverture en 1992, la maison de la réserve héberge une muséographie permanente sur l'histoire des formations géologiques de l'île, le fonctionnement des réserves naturelles et l'écologie des falaises maritimes. Le nombre annuel de visiteurs qui était d'environ 4 000 personnes jusqu'en 2008, se situe depuis aux alentours de 3 500 personnes. 21 expositions temporaires différentes ont été accueillies (Bretagne Vivante, 2016).

- les actions de l'**Association de Sauvegarde des Abeilles Noires de Groix** (ASAN-GX), créée en 2008 lorsque les apiculteurs de l'île ont constaté que la race locale était en voie de disparition. En 2014, l'association regroupait 19 apiculteurs (tous amateurs) sur les 24 de l'île. L'ASAN-GX propose des formations et des actions de sensibilisation, notamment par la gestion d'un rucher pédagogique installé à proximité de Pen-Men. Elle occupe une partie des locaux du phare de Pen-Men pour les stages et le stockage du matériel. Près de 6 000 personnes ont participé aux activités proposées par l'ASAN-GX.

- **les soirées de projection de photos et de films** tournés sur la faune et la flore des fonds marins de l'île de Groix. Elles sont proposées au cinéma par le club de plongée **Subagrec** (association loi 1901, créée en 1975), situé à Port Lay. Les membres du club, partagent leurs connaissances et leur intérêt pour le milieu à travers leurs images et leurs commentaires.

- les **randonnées** (entre 2 heures et 2 heures 30) proposées par **Grek Rando** (créée en 2015). Elle réunit une trentaine de membres, amateurs de randonnée sur les sentiers de Groix ou du continent. Les sorties rassemblent en moyenne de dix à quinze participants. Un covoiturage est assuré depuis la salle des fêtes. L'association participe avec la commune à l'organisation des « Randonnées du Patrimoine ».

- le **Festival International du Film Insulaire** organisé tous les ans par l'association Fifig (créée en 2001). Il se déroule mi-août sur le site de Port-Lay. C'est une compétition de films documentaires sur le thème de la rencontre des insulaires du monde, avec des tables rondes et des concerts.

- le **Festival des Chapelles** organisé par l'association Musique à Groix (créée en 2009) programme une vingtaine de concerts entre mi-juillet et mi-août.

Les principaux équipements utilisés pour l'organisation des animations et des manifestations sont le phare de Pen Men, l'écomusée, le site de Port-Lay, la maison de la réserve naturelle, le cinéma.

Par ailleurs, des évènements ponctuels (évènements sportifs, représentations théâtrales, tournages de films,...) sont organisés sur le site Natura 2000 ou en périphérie :

- des représentations théâtrales :

· « Ile teatro », à Port Saint-Nicolas en juillet 2015.

- des manifestations sportives :

· « La Groisillonne », organisée par l'association du même nom, est une course pédestre qui se tient sur la partie orientale de l'île. La première édition, en mai 2016, a rassemblé environ 200 personnes,

· « Les randonnées du patrimoine » sont organisées par la mairie et les associations de Groix. Les 3 éditions (2014, 2015 et 2016) ont rassemblé à chaque fois environ 200 participants et ont mobilisé de nombreux bénévoles. Elle se déroule sur une journée au mois de mars. Le parcours est balisé et emprunte les sentiers existants.

- des tournages de films ou de clips :

· Film « Icare », sur le secteur de Pen Men en automne 2016,

· Clip de la chanson de Laurent Morisson à la Pointe des Chats en mai 2015,

· Prise de vues en drone à Port-Tudy en août 2015,

· Film sur le débarquement réalisé par la Marine Nationale, en mer et sur la plage des Grands Sables, en octobre 2013.

• Pressions potentielles sur les espèces et les habitats

Les animations, les manifestations ainsi que les évènements ponctuels peuvent apparaître problématiques dans la mesure où ils attirent un grand nombre de personnes sur le site Natura 2000 ou à proximité. Ils impliquent parfois des aménagements spécifiques (mise en place des équipements liés à l'organisation, dessertes et sites de stationnement,...) au détriment des écosystèmes. En fonction du nombre de participants et de leurs comportements (divagation du public, circulation hors des sentiers, stationnement sauvage des véhicules, notamment des cycles,...), ils peuvent entraîner un dérangement de la faune ainsi qu'une dégradation des milieux naturels.

Cependant, les animations, les manifestations ainsi que les évènements ponctuels ont un impact relativement neutre dans la mesure où ils sont encadrés par une personne ou un organisme suffisamment expérimenté. Cet encadrement peut minimiser les pressions :

- en adaptant les aménagements et les équipements, en affinant les choix des itinéraires proposés, en limitant le nombre de promeneurs en fonction des sites et itinéraires empruntés,...

- en sensibilisant les participants aux milieux naturels et à leur préservation, en apprenant les comportements simples de respect de la nature.

- **Initiatives locales d'amélioration de la pratique dans une démarche de développement durable**

Les animations, les manifestations ainsi que les évènements ponctuels organisés en plein air peuvent avoir un impact sur les milieux naturels. L'article 6 de la directive « Habitats » indique que « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site Natura 2000 mais susceptible d'affecter ce site de manière significative individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'organisation de ces manifestations conduit donc les porteurs de projets à évaluer les incidences qu'elles sont susceptibles d'entraîner sur le site Natura 2000.

Par ailleurs, les animations pédagogiques organisées par Bretagne Vivante, l'ASAN-GX, les associations Saint-Gunthiern et Subagrec contribuent à diffuser la connaissance et à sensibiliser les groisillons ainsi que les visiteurs occasionnels.

- **Bibliographie**

http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/pdf/bretagne-arf_asso-2016-vf.pdf

http://www.subagrec.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=31&Itemid=158

<http://saintgunthiern.blogspot.fr/>

<http://www.bretagne-vivante.org/Agir-ensemble/Nos-reserves-naturelles/Reserve-Naturelle-Nationale-Francois-Le-Bail>

<http://www.abeillenoire-iledegroix.com/>

<http://www.filminsulaire.com/>

<http://grekrando.canalblog.com/>

<http://www.musiqueagroix.com/festival-des-chapelles>

ANNEXE

Personnes et organismes contactés

- Mairie de Groix : Marie Rémy, Ludovic Yvon
- Lorient Agglomération :
Direction eau et assainissement : Coralie Bénard et Jean-François Mainguy
Direction du développement économique et touristique : Laura Fédérici, Pascal Toquer
Direction Gestion et valorisation des déchets : Bertrand Hellio
Direction de la planification et du droit des sols : Marie Blandin
Direction environnement développement durable : Typhaine Delatouche, Orlane Doré
Direction transports et déplacements : Michèle Maillet, Marie Jourden
- Audelor : Arnaud Le Montagner, Gilles Poupard, Franck Antich, Christine Boissonnot, Jean-Christophe Dumons
- Bretagne Vivante : Catherine Robert (conservatrice de la Réserve Naturelle)
- Comité Départemental du Tourisme : Patrick Cantin
- Compagnie Océane : Madame Tonnerre
- Conseil Départemental du Morbihan : Michelle Guillemot
- Chambre d'Agriculture : Manuela Voisin
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan (Lorient) : Julien Gautier
- Société Communale de Chasse : Laurence Tonnerre
- Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan : Stéphane Basck
- Association Saint Gunthiern
- Ecomusée de Groix